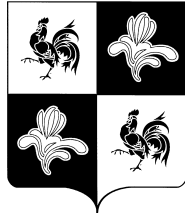


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



11 avril 2012

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

**BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES RÉPONSES**

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

Le président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internationales, M. Christos Doulkeridis

Les primes d'assurance de l'Auberge Sleep-well (n° 197 de Mme Céline Fremault)	4
La contribution du Collège de la Commission communautaire française (Cocof) au financement de l'événement « Brusselicious » (n° 201 de M. Joel Riguelle)	4
Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement – article 49.33 (n° 204 de M. Eric Tomas)	4

QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

Le président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internationales, M. Christos Doulkeridis

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet (n° 185 de Mme Françoise Schepmans)	6
L'incendie à l'auberge de jeunesse Sleep-well (n° 191 de Mme Céline Femault)	7
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 192 de Mme Caroline Persoons)	7
École d'administration publique (n° 202 de Mme Caroline Persoons)	11
Bruxellimage (n° 203 de Mme Caroline Persoons)	11
Travaux de rénovation du CERIA (n° 205 de M. Eric Tomas)	12

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet (n° 186 de Mme Françoise Schepmans)	14
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 193 de Mme Caroline Persoons)	14

Le ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes, M. Benoît Cerexhe

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet (n° 187 de Mme Françoise Schepmans)	16
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 194 de Mme Caroline Persoons)	16
Les maisons médicales (n° 199 de Mme Gisèle Mandaila)	21

La ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, Mme Evelyne Huytebroeck

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 195 de Mme Caroline Persoons)	22
--	----

Le ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir

Diversité culturelle au sein de Télé Bruxelles (n° 190 de Mme Gisèle Mandaila)	24
Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 196 de Mme Caroline Persoons)	26
Le soutien régional à l'ASBL Irisport (n° 198 de M. Emmanuel De Bock)	35
Le secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile (n° 200 de M. Michel Colson)	35
Les services d'aide à domicile (n° 206 de M. Pierre Migisha)	36
Liste des associations partenaires à Bruxelles de l'ASBL Article 27 (n° 207 de Mme Isabelle Moltenberg)	37

**I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES**

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

**Question n° 197 de Mme Céline Fremault du
26 janvier 2012 :**

Les primes d'assurance de l'auberge Sleep-well.

Un important incendie de toiture s'est déclaré jeudi 12 janvier vers 7.30 h dans l'auberge de jeunesse Sleep-well, située rue du Damier à Bruxelles. Les pompiers ont dû déployer d'importants moyens pour le combattre. Heureusement, le feu a pu être rapidement maîtrisé et on ne dénombre aucun blessé.

Monsieur le Ministre-Président, il me revient que les dégâts matériels causés par cet incendie sont nombreux. Pourriez-vous me transmettre une évaluation des coûts engendrés ainsi que le montant pour lequel l'assurance s'est engagée ?

Question n° 201 de M. Joel Riguelle du 9 février 2012 :

La contribution du Collège de la Commission communautaire française (Cocof) au financement de l'événement « Brusselicious ».

2012 marque pour la Région bruxelloise l'entrée dans l'année thématique consacrée à la gastronomie. Un thème intéressant car, non seulement très à la mode, ce thème peut être abordé de diverses manières – santé, bien-être, environnement, créativité ... – mais il peut aussi fédérer des publics très différents, sous des angles différents. Une bonne manière de lier attrait touristique de la Région, valorisation du patrimoine, mise en avant des métiers de l'artisanat, mais aussi éducation à une alimentation saine et éducation environnementale ... Ainsi, sous le nom de « Brusselicious », la gastronomie bruxelloise sera mise à l'honneur durant une période qui s'étendra, au-delà de l'année thématique, sur trois ans mais qui, au-delà, aura pour ambition de pérenniser certaines actions.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, les Collèges de la Cocof et de la VGC participent conjointement au financement de l'année thématique.

Le budget de la Cocof prévoit deux, voire trois allocations en vue de l'organisation de l'année thématique : un crédit de 750.000 € pour la mise en œuvre des recommandations des Assises – Plan tourisme 2006-2016 (AB 01.01), dont une partie est concrètement dédiée à la réalisation de l'année thématique 2012, un autre crédit de 1.204.000 € dédié aux associations actives en matière de tourisme (AB 33.02), en partie destiné aux subventions pour les associations participant à l'année thématique; éventuellement un troisième crédit de 102.000 € pour la diffusion, la publication et de la diffusion (AB 12.02). L'année thématique n'y est pas expressément spécifiée, mais cette allocation est prévue entre autres pour des événements ponctuels.

En tant que Ministre-Président du Collège de la Cocof, pourriez-vous m'informer sur le budget total 2012 alloué par le Collège à l'organisation de cette année à thème ainsi que sur la ventilation exacte de ces AB ? Quelle part du budget total de l'événement cela représente-t-il ?

Question n° 204 de M. Eric Tomas du 15 février 2012 :

Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement – Article 49.33.

La Cour des Comptes dans son rapport sur les projets d'ajustement des budgets de l'année 2011 et les projets de budgets de l'année 2012 de la Commission communautaire française rappelle que la répartition du montant global entre les Commissions communautaires française et flamande se base sur les chiffres du comptage des élèves qui devrait, selon les dispositions de l'article 83ter, § 1^{er}, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, être effectué au 31 décembre de chaque année.

Or la Cour relève que le montant de la dotation pour l'année 2012 est basé comme pour les quatre exercices précédents, sur les chiffres d'un comptage des élèves réalisé au 31 décembre 2006.

De plus à l'instar des années précédentes, les documents justificatifs relatifs au projet de budget gé-

néral des dépenses pour l'année 2012 de la Région de Bruxelles-Capitale ne donnent aucune information au sujet de la ventilation de la dotation globale entre les deux commissions communautaires.

Pourriez-vous m'indiquer la raison de cette situation ?

La méthodologie de calcul de la répartition des moyens financiers entre les deux commissions pose-t-elle problème ?

Si non, pourquoi n'est-elle pas appliquée chaque année ?

Un correctif année par année est-il prévu ? Si oui quand sera-t-il appliqué ?

Avez-vous une idée de l'évolution de la répartition des moyens entre les deux commissions si la clé était effectivement appliquée ?

**QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

Question n° 185 de Mme Françoise Schepmans du 11 janvier 2012 :

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet.

Les stages constituent une opportunité très intéressante pour les personnes qui souhaitent gagner de l'expérience professionnelle mais aussi découvrir des univers de travail avant de faire s'opérer des choix pour la suite de leur carrière. À l'instar des entreprises du secteur privé, les institutions publiques et les cabinets ministériels sont également des lieux où nos concitoyens peuvent postuler et être recrutés comme stagiaires.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des informations suivantes :

- Avez-vous recruté des stagiaires au sein de votre cabinet lors des années 2009, 2010 et 2011 ? Le cas échéant, pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes concernées, leur statut administratif (exemple étudiant, demandeur d'emploi, en situation de congé politique, pause carrière, etc.), la nature des fonctions occupées ainsi que la durée de leur emploi ?
- Pourriez-vous compléter vos réponses en communiquant pour chacune desdites années le nombre de personnes qui ont bénéficié d'un contrat d'emploi à durée déterminée ou indéterminée, à l'issue de leur période de stage ?
- Enfin, pouvez-vous me dire si votre cabinet a noué des partenariats avec certains établissements d'enseignement supérieur et universitaire pour la mise en œuvre desdits stages ? Le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer la liste ?

Réponse :

En réponse à votre question écrite concernant le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de mon cabinet, voici les éléments que je porte à votre considération.

Mon cabinet s'est adjoint la collaboration de 4 stagiaires depuis le début de la législature.

Le premier stagiaire a travaillé au cabinet pendant 12 semaines. Il s'agissait d'un stage non rémunéré. Le stagiaire avait 23 ans au moment du stage et réalisait cette démarche dans le cadre de ses études. Au sortir de son stage, cette personne a terminé son cursus universitaire et a été engagé dans un contrat à durée indéterminée dans une structure extérieure au cabinet. Le stagiaire a exercé les missions suivantes au sein de la cellule presse de mon cabinet : travail de contenu (rédaction de communiqués de presse, revue de presse, ...), accompagnement du Secrétaire d'État pour les conférences de presse et organisation d'événements presse.

La seconde stagiaire est encore actuellement présente au sein de notre cabinet. Cette personne a été engagée pour une durée de 5 mois et est rémunérée sur le budget « Région » de mon cabinet à la même échelle barémique que si elle avait été engagée dans un arrêté de désignation au même titre que les autres collaborateurs de mon cabinet. Cette personne a 26 ans et était demandeuse d'emploi avant d'entrer au cabinet. La stagiaire concernée a été recrutée pour travailler sur les matières européennes et sur la publication des actes d'un colloque (« Logement durable : outil de cohésion sociale ? ») organisé par le cabinet en novembre 2010.

La troisième stagiaire a commencé sa collaboration avec mon cabinet le 23 janvier dernier au sein de la cellule presse. Cette stagiaire a 20 ans et est actuellement étudiante à l'ISFSC en 2^e année, elle réalise son stage dans ce cadre. Celle-ci a pour mission d'élaborer la revue de presse, d'organiser les conférences de presse, de rédiger des communiqués de presse, de suivre l'actualité (dépêches belga, sites d'information, réseaux sociaux, presse quotidienne) ainsi que les relations publiques.

Le cabinet s'adjointra un quatrième stagiaire à partir du mois de mars pour 2 mois. Cette personne a une vingtaine d'année, est étudiant en 3^e année de baccalauréat en droit aux Facultés universitaires Saint-Louis et devrait soutenir l'équipe de juriste de mon cabinet à l'occasion de ce stage.

Enfin, il est également prévu qu'une stagiaire rejoigne mon équipe début du mois de février afin de travailler sur la question de l'interprétariat de négociation. Cette stagiaire a 29 ans et réalise ce stage

dans le cadre d'un double Master complémentaire en Interprétation de Conférence et Négociation Multilingue à l'Institut des Sciences du langage de l'Université de Mons.

Il n'existe actuellement pas de convention entre notre cabinet et un ou plusieurs centres d'enseignement supérieur dans ce cadre mais nous avons considéré qu'il n'est pas inintéressant de prévoir ce type de collaborations.

Question n° 191 de Mme Céline Fremault du 23 janvier 2012 :

L'incendie à l'auberge de jeunesse Sleep-well.

Un important incendie de toiture, s'est déclaré jeudi 12 janvier vers 7.30 h dans l'auberge de jeunesse Sleep-well, située rue du Damier à Bruxelles. Les pompiers ont du déployer d'importants moyens pour le combattre. Heureusement, le feu a pu être rapidement maîtrisé et on ne dénombre aucun blessé.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous des informations à nous transmettre quant aux causes de cet incendie ?

À la réponse à ma question orale du 27 mai 2011 sur les hébergements à Bruxelles dans le cadre du tourisme « jeunes », vous souligniez la modernité de l'infrastructure Sleep-well.

Je m'inquiète donc aujourd'hui de l'avenir de cette auberge de jeunesse, qui était selon vos dires, comparable à un hôtel 3 étoiles.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous assurer que tout sera mis en œuvre pour remettre cette institution en état de fonctionnement le plus rapidement ?

Réponse :

D'abord, je fus comme vous choqué par cet incendie violent à l'auberge de jeunesse Sleep-well.

Je me suis d'ailleurs rendu très rapidement sur place et j'ai pu constater le travail remarquable des services de secours dans leur ensemble et l'importance des moyens déployés pour assurer une maîtrise rapide du feu mais aussi pour assurer sécurité et réconfort aux occupants du bâtiment. L'équipe de l'auberge a réussi une évacuation calme et complète du bâtiment et ce dans un temps record.

Quant à l'origine du sinistre, l'enquête officielle n'est pas encore terminée, mais il semble qu'il s'agit d'un court-circuit électrique dans le toit.

Pour vous faire un topo complet de la situation voici les éléments dont je dispose à ce jour :

- Actuellement les 6^e et 5^e étages sont totalement hors service. Les autres étages ont été fort imprégnés par l'eau des pompiers. Les murs, le parquet, le mobilier sont si mouillés que cela rend l'hébergement impossible.
- Il n'y a pas de chauffage et l'électricité n'a été restaurée que de façon très partielle dans le bâtiment. La salle informatique est hors d'usage.
- On a bâché le toit et procédé au déblayage. C'est maintenant l'expertise qui devra chiffrer les dégâts.

Il est à noter que s'il y a un accord de principe, certains travaux pourraient se faire très rapidement déjà. Le directeur de la maison ne prévoit cependant pas d'ouverture avant mai, voire juin.

Le personnel de maintenance et ouvrier sera probablement en chômage technique, par roulement.

Pour les touristes, pour l'instant c'est gérable car ce n'est pas encore la période la plus demandée dans nos auberges mais cela risque de s'avérer plus problématique en avril et mai, surtout pour les groupes.

Afin de faire face aux réservations et aux nouvelles demandes, j'ai demandé et obtenu, dès le premier jour du sinistre, l'aide de l'ensemble du secteur de l'hébergement jeune pour trouver de solution de relogement.

Je tiens donc à saluer ici la solidarité sans faille du secteur et citer par exemple le CHAB qui offre encore à ce jour un bureau pour permettre à l'équipe du Sleep-well d'informer et d'orienter ses clients en fonction des solutions de relogement qui s'offrent à eux.

Question n° 192 de Mme Caroline Persoons du 23 janvier 2012 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre-Président du Collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2011 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Je remercie Madame la Députée pour ses questions relatives aux subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Vous trouverez jointes à la présente les listes des subventions octroyées par la Commission communautaire française en 2011 dans le cadre des budgets d'initiative.

Par ailleurs, le solde des AB au 31 décembre 2011, en engagement est :

- pour l'enseignement : AB 29.03.01.01 : 25.438,93 € (initial 150.000 €);
- pour la politique générale : AB 30.01.33.01 : 76.500,00 € (initial 325.000 €, ajusté à 340.000 €);
- pour le tourisme :
 - Chambres d'hôtes : AB 24.00.53.01 : 500,53 € (initial : 20.000 €);
 - Subventions associations : AB 24.00.33.02 : 5.967,00 € (ajusté 2.146.00 €). Dans le fichier présenté, pas de relevé de la dépense liée au paiement anticipé de la subvention 2012 au BITC.

Pour mémoire, les subventions ne dépassant pas la somme de 6.200 € sont accordées par les membres du Collège sans avoir besoin d'un accord du Collège. Ce montant est fixé dans le cadre de l'Arrêté 2004/953 du Collège de la Commission communautaire française portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature de ses actes.

Tourisme
AB 24.00.33.02

Bénéficiaire	Objet	Montant
Accès Mobilité pour tous		20.000,00 €
ARAU	Organisation de visites guidées publiques	45.000,00 €
ARAU	Organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00 €
ARAU	Colours of Brussels	2.000,00 €
ARAU	PMR	3.593,00 €
ARKADIA	Organisation de visites guidées publiques	45.000,00 €
ARKADIA	Organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00 €
ARKADIA	Colours of Brussels	2.000,00 €
ARKADIA	PMR	2.360,00 €
Attractions et tourisme	Brochure Guide des Attractions	40.000,00 €
Attractions et tourisme	Audit relatif à l'accessibilité dans les attractions et musées	12.500,00 €
Axum	Salon ArtisanArt	5.000,00 €
Bed & Brussels	Fonctionnement	10.000,00 €
BITC	Mission relative à la labellisation hôtelière	90.000,00 €
BITC	Congrès EWEA	25.000,00 €
BITC	Préparation année à thème 2012 sur la gastronomie	260.000,00 €
BITC	Mission Taratata	10.000,00 €
BITC	Promotion dans le cadre de la 1 ^{er} de la diffusion du film sur Tintin	50.000,00 €
BITC	Festival de la bande dessinée	40.000,00 €
BITC	Site internet – application mobile	15.000,00 €
BITC	Fonctionnement 2012	96.000,00 €
BRUXELLES BY WATER	Promotion croisières	12.500,00 €
Centre d'Aquariologie	Promotion	10.000,00 €
Conseil bruxellois des musées	Fonctionnement + nocturnes + divers	95.000,00 €
Festival des musiques de Bruxelles	Promotion du Brussels Summer Festival	10.000,00 €
Fondation pour les arts	Fonctionnement Arsène 50 Arenberg et Flagey	90.000,00 €
Itinéraires	Organisation de visites guidées publiques	45.000,00 €
Itinéraires	Organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00 €
Itinéraires	Colours of Brussels	2.000,00 €
Itinéraires	PMR	2.360,00 €
Karikol	Organisation des rencontres Slow Food, pour goûter Bruxelles	40.000,00 €
La Fonderie	Organisation de visites guidées	10.000,00 €
Laeken découvertes	Organisation de visites guidées	10.000,00 €
Le Bus bavard	Organisation de visites guidées publiques	45.000,00 €
Le Bus bavard	Organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00 €
Le Bus bavard	Colours of Brussels	2.000,00 €
Le Bus bavard	PMR	2.360,00 €
Loger Jeunes	Promotion	43.500,00 €
Luizenmolen	Fête du moulin	1.500,00 €
Maison Arc-En-Ciel	Édition de la rainbow map	5.000,00 €
Mont des Arts	Promotion de l'identité Mont des Arts	5.000,00 €
Musée de l'Europe	Exposition « USA-Europe »	20.000,00 €
Partisans du Goût	Promotion du Brussels Urban BBQ	2.500,00 €
Passages et Culture	Promotion	2.500,00 €
Pro Vélo	Organisation de visites guidées publiques	45.000,00 €
Pro Vélo	Organisation Biennale Art Nouveau	9.600,00 €
Pro Vélo	Colours of Brussels	2.000,00 €
Pro Vélo	PMR	2.360,00 €
Théâtre royal de Toone	Promotion	12.000,00 €
Tourisme Autrement	Organisation du Salon du Tourisme autrement	50.000,00 €
Zig-Zag	Organisation d'un camping à Couleur Café	15.000,00 €
Rue du Cornet, 42 à 1040 Etterbeek	Prime rénovation visant la création de 3 chambres d'hôtes	3.718,41 €
Avenue Slegers, 27 à 1200 Woluwe-St-Lambert	Prime rénovation visant la création de 3 chambres d'hôtes	3.718,41 €
Ch. de Tervueren, 115 à 1160 Auderghem	Prime rénovation visant la création de 2 chambres d'hôtes	1.875,83 €
Dieweg, 54a à 1180 Uccle	Prime visant la rénovation de 1 chambre d'hôtes	1.239,47 €
Boulevard du Jubilé, 133 à 1180 Molenbeek	Prime visant la rénovation de 1 chambre d'hôtes	1.239,47 €

Chaussée de la Hulpe, 305 à 1170 Bruxelles	Prime visant la rénovation de 1 chambre d'hôtes	1.239,47 €
Rue des Compagnons, 33 à 1030 Schaerbeek	Prime visant la rénovation de 2 chambres d'hôtes	2.250,00 €
Bld de la Révision, 24/10 à 1070 Anderlecht	Prime visant la rénovation de 2 chambres d'hôtes	2.478,94 €
Rue Père de Deken, 60 à 1040 Etterbeek	Prime visant la rénovation de 1 chambre d'hôtes	1.239,47 €
Rue de l'Abdication, 41 à 1000 Bruxelles	Prime visant la création de 1 chambre d'hôtes	500,00 €
Total		1.413.345,65 €

Enseignement**AB 29.03.01.01**

Nom de l'association	Adresse	Montant
Amis de Redouté Peiffer ASBL	Avenue Marius Renard, 1, 1070 Bruxelles	5.000,00 €
Amis de Redouté Peiffer ASBL	Avenue Marius Renard, 1, 1070 Bruxelles	5.000,00 €
École supérieure des arts du cirque	Rue Willame, 25, 1160 Bruxelles	5.000,00 €
Haute École Lucia de Brouckère ASBL	Avenue Émile Gryzon, 1, 1070 Bruxelles	6.000,00 €
Haute École Lucia de Brouckère ASBL	Avenue Émile Gryzon, 1, 1070 Bruxelles	6.100,00 €
Haute École Lucia de Brouckère ASBL	Avenue Émile Gryzon, 1, 1070 Bruxelles	6.100,00 €
Total		33.200,00 €

Politique générale**AB 30.01.33.01**

Nom de l'association		Adresse	Montant
1001 valises	Projet « Balkan Trafik 2012 »	Avenue Général Dossin de St-George, 4 à 1050 Bruxelles	20.000,00 €
Basta Così	Projet « Mixcity »	Rue de la Paix, 49 à 1050 Bruxelles	10.000,00 €
Belgian Pride	Projet « Pride week 2012 »	Rue du Marché au charbon 42 à 1000 Bruxelles	20.000,00 €
Brufête – Brufeest	Projet « Nuit blanche 2011 »	Rue Sainte-Catherine, 11 à 1000 Bruxelles	10.000,00 €
Bruxelles International – Tourisme et Congrès	Projet « La nuit des associations 2011 »	Rue royale, 2 à 1000 Bruxelles	5.000,00 €
Centre de recherche et d'études politiques	Projets d'éducation et de formation à la citoyenneté, dans toute la communauté française de Belgique, y compris à Bruxelles	Rue des volontaires 22 à 5030 Gembloux	5.000,00 €
Centre régional du libre- examen de Bruxelles	Projet « Théâtre-forum »	Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles	20.000,00 €
De Culturis	Réalisation d'un ouvrage consacré aux derniers artisans boulangers- pâtisseries bruxellois	Boulevard De Smet De Neyer 1090 Jette	3.000,00 €
Interactive media art laboratory (IMAL)	Projet « Fablab »	Rue d'Alost, 7 à 1000 Bruxelles	20.000,00 €
Kunsten festival des arts	Projet « Kunstenfestivaldesarts 2012 »	Quai du Commerce, 18 à 1000 Bruxelles	15.000,00 €
Les 24 heures velo du bois de la cambre	Projet « 24 heures vélo du bois de la cambre 2012 »	Rue des Cottages, 46 à 1180 Bruxelles	2.000,00 €
Les nouveaux disparus	Projet « La Maroxelloise »	Rue de Liedekerke, 9 à 1210 Bruxelles	5.000,00 €
Les nouveaux disparus	Location de son infrastructure pour la nuit des associations 2011	Rue de Liedekerke, 9 à 1210 Bruxelles	6.000,00 €
Nova	Projet « Plein Open Air 2011 »	Rue d'Arenberg, 14 à 1000 Bruxelles	10.000,00 €
Plate-forme francophone du	Projet « Promotion de l'assurance	Boulevard de l'Abattoir, 28	35.000,00 €

volontariat Platform Kanal	volontariat » Projet « Delicious Kanal »	à 1070 Bruxelles Rue du Houblon, 71 à 1000 Bruxelles	20.000,00 €
Zinneke ASBL	Projet « Zinneke Parade 2012 »	Rue du Houblon, 71 à 1000 Bruxelles	17.500,00 €
Total			263.500,00 €

**Question n° 202 de Mme Caroline Persoons
du 14 février 2012 :**

École d'administration publique.

Lors de l'interpellation par laquelle j'interrogeais le Collège sur la non-participation de la Cocof à l'École d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles créée par accord de coopération conclu entre la Fédération et la Région wallonne, le ministre Cerexhe a expliqué que la Cocof avait renoncé à être partenaire de l'accord de coopération en raison du coût que cela représentait.

L'honorable Ministre-Président peut-il m'indiquer le coût qu'il était demandé à la Cocof pour participer à l'accord de coopération ?

Réponse :

Comme vous l'indiquez dans votre question écrite, ce dossier est entre les mains de mon collègue en charge de la Fonction publique, M. Benoît Cerexhe, qui vous a déjà fourni une partie des réponses souhaitées.

Je vous propose dès lors de lui adresser directement votre question.

**Question n° 203 de Mme Caroline Persoons
du 13 février 2012 :**

Bruxellimage.

Le 23 décembre 2011, le Gouvernement bruxellois a marqué son accord pour l'octroi de 1.000.000 € à la SA Wallimage, conformément à la nouvelle convention liant la Région bruxelloise à Wallimage Coproductions.

Cette décision m'amène à interroger le Ministre-Président sur les points suivants :

- 1) Comment s'articulent les relations entre Bruxellimage, Wallimage, les deux Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles ?
- 2) Une convention lie-t-elle la Commission communautaire française et Bruxellimage ? Si oui, quels en sont les principaux points ?

3) Quels sont les subsides octroyés par la Cocof à Bruxellimage en 2009, 2010 et 2011 ?

Réponse :

En date du 18 décembre 2008, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un projet de soutien au secteur bruxellois du cinéma consistant en une participation financière de la Région de Bruxelles-Capitale au fonds Wallimage Coproductions (SA privée, filiale à 100 % de Wallimage, chargée d'apporter son soutien aux œuvres audiovisuelles susceptibles d'avoir un impact sur l'économie et l'emploi) moyennant une éligibilité proportionnelle des dépenses en Région bruxelloise.

Le Ministre-Président et le Ministre de l'Économie ont été chargés de mettre en œuvre le partenariat entre la Région de Bruxelles-Capitale et Wallimage Coproductions.

Un accord cinématographique régional Wallonie-Bruxelles a donc été conclu le 22 avril 2009 entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la SA Wallimage Coproductions.

Cet accord prévoit la création au sein de Wallimage Coproductions d'un fonds spécifique « Wallimage-Bruxellimage » alimenté conjointement par les deux Régions à hauteur d'1 million € chacune.

La Commission communautaire française n'est pas partie prenante de cet accord et ne soutient en aucune manière Wallimage Coproductions.

Pour d'avantage d'informations, je vous invite à interpellier mes collègues du Gouvernement régional bruxellois.

Question n° 205 de M. Eric Tomas du 15 février 2012 :

Travaux de rénovation du CERIA.

Pourriez-vous m'indiquer la liste des travaux de rénovation prévues pour l'année 2012 pour le site du CERIA ?

Et en particulier qu'en est-il pour le difficile dossier de rénovation des façades ?

Le contraste entre la « nouvelle tour » de la VGC et la « tour ancienne » de la Cocof est particulièrement douloureux.

Pensez-vous pouvoir clôturer cette phase majeure de rénovation d'ici la fin de la législature régionale ?

Réponse :

Les travaux de rénovation qui doivent être menés en 2012 sur le campus du CERIA sont les suivants :

- mise en conformité des ascenseurs du campus;
- désamiantage (bâtiment 2);
- rénovation du bar Gryzon (bâtiment 6);
- rénovation de la toiture (bâtiment 10);
- mise aux normes de la cuisine, du laboratoire dégustation et du laboratoire formulation (bâtiment 10);
- entretien des filets de protection des façades.

Par ailleurs, pour votre information, sachez que plusieurs études concernant le campus du CERIA seront lancées en 2012 :

- régularisation du permis d'environnement du campus;
- rénovation du système d'égouttage (avec la VGC);
- construction d'une nouvelle porterie;
- rénovation ateliers francophones (bâtiment 3B);
- aménagement de la chaufferie ou construction d'un nouveau bâtiment pour l'Esac.

Pour ce qui concerne le dossier de rénovation des façades, sachez que les façades suivantes ont été rénovées :

- la totalité du bâtiment 3;
- la façade à rue ainsi que les façades intérieures de cour du bâtiment 4.

Doivent encore être rénovés :

- une partie du bâtiment 4C (face au bâtiment 2) ainsi que le retour latéral situé rue des Grives;
- les bâtiments 2, 6, 7 ainsi que la tour.

Selon une première estimation, la somme nécessaire à la réfection de ces façades s'élève à plus de dix millions €, une somme loin d'être négligeable quand on connaît les moyens dont dispose la Commission communautaire française, les importants besoins de son enseignement en termes d'infrastructures.

Conscient de la qualité architecturale du campus du CERIA, il est bien dans mon attention de veiller au bon entretien des lieux. Dans ce cadre, sachez que les façades font l'objet d'un monitoring continu en attendant une rénovation future.

Si la volonté d'avancer dans la réfection des façades n'est pas abandonnée, nous faisons actuellement face à un certain nombre de dossiers urgents qui s'imposent comme des priorités : nécessaire création de nouvelles places pour nos étudiants afin de faire face au boom démographique, rénovation de certains établissements et ateliers qui ont souffert de sous-investissements et qui doivent être mis en conformité, désamiantage de certains bâtiments.

Par ailleurs, une réflexion a été lancée au sujet de la performance énergétique de nos bâtiments dans le cadre de l'initiation d'un Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Énergie (Plage). Les conclusions du diagnostic qui sera mené dans ce cadre viendront nourrir les options qui seront prises à l'avenir dans ce dossier.

Dans ce contexte, je doute que nous puissions parvenir à un nettoyage complet des façades d'ici la fin de la législature. Ce vaste chantier devra donc être poursuivi lors de la prochaine législature.

Enfin, concernant la « tour ancienne » du CERIA, je vous rejoins sur la nécessité d'intervenir sur cet immeuble. Cette tour, qui domine le quartier, bénéficie d'une grande visibilité et pourrait dès lors servir de support à la valorisation de l'enseignement de la Commission communautaire française dispensé sur le campus. Une réflexion est menée à ce sujet.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. CHARLES PICQUÉ

Question n° 186 de Mme Françoise Schepmans du 11 janvier 2012 :

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet.

Les stages constituent une opportunité très intéressante pour les personnes qui souhaitent gagner de l'expérience professionnelle mais aussi découvrir des univers de travail avant de faire s'opérer des choix pour la suite de leur carrière. À l'instar des entreprises du secteur privé, les institutions publiques et les cabinets ministériels sont également des lieux où nos concitoyens peuvent postuler et être recrutés comme stagiaires.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des informations suivantes :

- Avez-vous recruté des stagiaires au sein de votre cabinet lors des années 2009, 2010 et 2011 ? Le cas échéant, pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes concernées, leur statut administratif (exemple étudiant, demandeur d'emploi, en situation de congé politique, pause carrière, etc.), la nature des fonctions occupées ainsi que la durée de leur emploi ?
- Pourriez-vous compléter vos réponses en communiquant pour chacune desdites années le nombre de personnes qui ont bénéficié d'un contrat d'emploi à durée déterminée ou indéterminée, à l'issue de leur période de stage ?
- Enfin, pouvez-vous me dire si votre cabinet a noué des partenariats avec certains établissements d'enseignement supérieur et universitaire pour la mise en œuvre desdits stages ? Le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer la liste ?

Réponse :

J'ai le plaisir de vous transmettre les informations en réponse à votre question relative au recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de mon cabinet.

Au cours des années 2009, 2010 et 2011 aucun stagiaire n'a été recruté au sein du Cabinet du Mi-

nistre Membre du Collège en charge de la Cohésion sociale.

Question n° 193 de Mme Caroline Persoons du 23 janvier 2012 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2011 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Vous avez souhaité connaître la liste des associations bénéficiaires, pour 2011, de subventions dites « d'initiative ».

Ces subventions sont à charge de l'AB 22.20.33.04 « Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation ».

Votre demande se porte plus spécifiquement sur des subventions accordées sans l'aval du Gouvernement de la Cocof, à savoir les subventions limitées à 6.200 €.

Vous trouverez ci-après, les associations subventionnées en 2011 répondant à ce critère.

ASBL Mandji – Rue Fontainas, 27 à 1060 Bruxelles	6.200,00 €
ASBL AL MALAK – Chaussée de Neerstalle, 48 à 1190 Bruxelles	2.000,00 €
Fédération des Centres de Service Social (FCSS) – Rue Gheude, 49 à 1070 Bruxelles	3.000,00 €
ASBL Vivre à Koekelberg – Rue de l'Église Sainte-Anne, 6 à 1081 Bruxelles	5.000,00 €
ASBL Badje – Rue de Bosnie, 22 à 1060 Bruxelles	5.000,00 €
Plate-Forme Francophone du Volontariat – Rue de l'Abattoir, 28 à 1000 Bruxelles	3.000,00 €
ASBL Entraide Bruxelles – Avenue de l'Héliport, 22 à 1000 Bruxelles	6.000,00 €
ASBL Redouté Peiffer – Avenue Marius Renard, 1 à 1070 Bruxelles	6.000,00 €
ASBL Zoom Jeunes – Rue Jean-Baptiste Decode, 5 à 1080 Bruxelles	6.200,00 €
ASBL CLES – Rue du Comte de Flandre, 15 à 1080 Bruxelles	6.200,00 €
ASBL Schola ULB – Avenue F. D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles	5.000,00 €
ASBL OBJECTIF – Rue des Alexiens, 35 à 1050 Bruxelles	6.000,00 €
ASBL BVS – Quai du Commerce, 7 à 1000 Bruxelles	6.200,00 €
ASBL La Fonderie – Rue Ransfort, 27 à 1080 Bruxelles	3.600,00 €
ASBL Terre aux Styles – Clos du Sippelberg, 4 à 1083 Bruxelles	2.000,00 €
ASBL Belgique Djibouti – Avenue Adolphe Demeur, 51 à 1060 Bruxelles	6.200,00 €

En réponse à votre dernière question, il est bien sûr entendu que d'autres associations ont, en 2011 bénéficié, avec l'accord du Collège, de subventions pour un montant supérieur à 6.200 € à charge de cette AB.

Le solde de cet article budgétaire s'établit à :
137.750,00 €

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES,
M. BENOÎT CEREXHE

Question n° 187 de Mme Françoise Schepmans du 11 janvier 2012 :

Le recrutement et l'emploi de stagiaires au sein de votre cabinet.

Les stages constituent une opportunité très intéressante pour les personnes qui souhaitent gagner de l'expérience professionnelle mais aussi découvrir des univers de travail avant de faire s'opérer des choix pour la suite de leur carrière. À l'instar des entreprises du secteur privé, les institutions publiques et les cabinets ministériels sont également des lieux où nos concitoyens peuvent postuler et être recrutés comme stagiaires.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des informations suivantes :

- Avez-vous recruté des stagiaires au sein de votre cabinet lors des années 2009, 2010 et 2011 ? Le cas échéant, pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes concernées, leur statut administratif (exemple étudiant, demandeur d'emploi, en situation de congé politique, pause carrière, etc.), la nature des fonctions occupées ainsi que la durée de leur emploi ?
- Pourriez-vous compléter vos réponses en communiquant pour chacune desdites années le nombre de personnes qui ont bénéficié d'un contrat d'emploi à durée déterminée ou indéterminée, à l'issue de leur période de stage ?
- Enfin, pouvez-vous me dire si votre cabinet a noué des partenariats avec certains établissements d'enseignement supérieur et universitaire pour la mise en œuvre desdits stages ? Le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer la liste ?

Réponse :

J'ai l'honneur de communiquer à l'honorable membre les éléments suivants :

Mon cabinet ne fait pas appel à des stagiaires mais reçoit et examine des demandes de stages

venant principalement d'étudiants dans le cadre de leurs études.

Ces demandes ne sont acceptées que lorsque le contenu des missions proposées correspond au programme des études effectuées.

En 2011, le cabinet a accueilli une stagiaire en formation via l'EFPME. Cette expérience n'a pas conduit à un recrutement au sein du cabinet.

Mon cabinet n'a pas de conventions avec des centres d'enseignement supérieur.

Question n° 194 de Mme Caroline Persoons du 23 janvier 2012 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2011 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Vous trouverez en annexe les tableaux concernant les initiatives du secteur de la santé et de la formation des classes moyennes.

La période concernée est l'année 2011.

Subventions à des associations en matière de santé pour l'année 2011

A.B. 23.10.33.01 83.000 € – 83.000 (arrêté de redistribution) Solde : 0 €

Subvention pour des recherches dans le domaine de la Santé

Nom de l'association	Projet	Montant

A.B. 23.10.33.06 76.000 € Solde : 0 €

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	Projet	Montant
« SMES-B »	Cellule d'appui médico-psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000 €
« Le Méridien »	Programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	35.000 €

A.B. 23.10.33.13 804.000 € Solde : 13.719 €

Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Rapa Autre Lieu »	Organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et accompagnement de personnes malades mentales	74.909 €
« Les Pissenlits »	Santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	34.260 €
« SUN CHILD »	Prendre un enfant par la main	18.000 €
« Association Française Dolto »	Fonctionnement d'un espace parentalité	34.000 €
« La Guise »	Prévention et aide thérapeutique par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	25.490 €
« SOS VIOL »	Aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	15.000 €
« Erreurs médicales »	Aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
« HOSPIDOM »	Fonctionnement d'un Centre de Coordination spécialisé en Hospitalisation pédiatrique à Domicile	71.000 €
« Fédération des maisons médicales » colloque	Organisation d'un colloque intitulé « Je rêve d'un autre monde » les 18 et 19 mars 2011	10.000 €
« La Maison Ouverte »	Action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.890 €
« GAZOUILLIS »	Prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272 €
« Centre de Prévention du Suicide »	Engagement d'un représentant auprès de professionnels ciblés en vue d'implémenter sur le terrain les recommandations spécifiques en matière de prévention du suicide	20.000 €
« Prévention des Allergies »	Conseil, information, orientation et suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000 €

« Collectif Santé Les Alevins »	Organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-spécialistes	2.729 €
« Fables Rondes »	Clowns à l'Hôpital Erasme et à l'Hôpital Saint-Pierre	17.700 €
« Hopi'Conte »	Contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
« SOS Sectes »	Aide aux victimes de sectes	3.000 €
« PASSAGES »	Lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« La Margelle »	Lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« Ligue Huntington Francophone Belge »	Aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 €
« Service Laïque d'Aide aux Justiciables » (SLAJ)	Fonctionnement d'un groupe de parole et d'un atelier d'écriture pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.415 €
« Entr'Aide des Marolles »	Soins de santé primaires sur le quartier des Marolles	67.500 €
« Sauvez mon enfant »	« Parents en deuil »	22.000 €
« Les P'tits Pas »	Prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €
« PAG-ASA »	Aide, accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.727 €
« Maison des Enfants de Saint-Gilles »	Fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0 – 6 ans)	2.479 €
« Similes »	Aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches et pour son projet « Il était une fois »	14.404 €
« Maison de la Famille »	Fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés « Le Jardin Couvert »	2.975 €
« Atelier Côté Cour »	Soutien à l'expression, à la créativité de patients psychiatriques dans divers projets socio-artistiques	6.000 €
« L'ambulatoire-Forest »	Éviter le licenciement de deux travailleurs	5.000 €
« Les Messagers du Cœur »	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
« Alzheimer Belgique »	Projet en faveur des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles	24.970 €
« Théâtre de l'éclair »	Théâtre avec des adolescents et des adultes en difficulté	6.000 €
« Lapsus Lazuli »	Activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
« Espace P »	Consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	32.252 €
« Baluchon Alzheimer Belgique-België »	Service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
« PSYMAGES »	Collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	6.000 €
« Télé-Accueil-Bruxelles Le Chat-Accueil	Recherche « Le Chat-Accueil : un outil jeune pour un public jeune »	2.231 €
« Jour après Jour »	Projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	31.212 €
« Centre de Documentation et de Coordination Sociales »	Intervention dans les frais de réalisation du projet « Bruxelles social en ligne »	15.000 €

« Liaison Antiprohibitionniste »	Réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.456 €
« Entr'Aide des Marolles » (2)	Soutien à deux des projets du Service d'aide psychologique	11.500 €
« Le Patio »	Lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 €
« Centre de documentation Santé-Bruxelles »	Activité-documentaire dans le domaine de la santé	6.000 €
« L'ambulatoire-Forest »	Accompagnement des personnes justiciables dans le domaine de la santé	5.000 €

A.B. 23.10.33.14 **105.000 €+ 4.000 € = 109.000 €**

Solde : 1.000 €

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Bruxelles, Ville-Région en Santé	Réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	43.500 €
« CLPS »	Action de promotion de la santé	59.500 €
« Actif Club »	« Créativité et Santé » en faveur des personnes souffrant de maladies chroniques	5.000 €

A.B. 23.20.33.17 **182.000 €+ 422.000 €(arrêté de transfert) = 604.000 €**
+ 150.000 €(ajustement budgétaire) = 754.000 €

Solde : 601 €

Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarités Nouvelles-Bxl »	« Information juridique et santé »	59.243 €
« Question Santé »	Réalisation et diffusion du périodique Bruxelles-Santé, support à la conception et réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française, encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets et organisation de deux rencontres débats sur des thèmes de (promotion de la) santé intéressant les structures ambulatoires bruxelloises	50.000 €
« SeTIS » (CIRE avant)	Formation, encadrement et emploi d'interprètes dans le secteur de la santé	44.796 €
« Infirmiers de rue »	Projet visant à développer la dimension éducative et promotion de la santé auprès des personnes en situation de précarité	18.000 €
« Plate-forme Prévention Sida »	Organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 ^{er} décembre 2011	4.500 €
« Liens de quartier Petite enfance »	Lieu de rencontre parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 €
« ENTRE-DEUX »	Accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milieu de la prostitution	26.010 €
« Alias »	Actions de prévention et d'accompagnement psycho-médico-social à destination des hommes prostitués en situation de vulnérabilité	25.000 €
« 30 + 30 »	Information en matière de santé	3.000 €
« Fédération maisons médicales » (Tableau de bord)	Élaboration d'un système d'information dans le cadre des soins de santé primaires – Tableau de bord	37.000 €

« Fédération maisons médicales » (tabac)	Accompagnement des fumeurs en milieu précarisés	35.000 €
« Question Santé »	« Santé et Entreprises »	65.000 €
« Plate-forme Francophone du Volontariat »	Fonctionnement d'une Commission « action sociale et santé »	10.000 €
« Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale	Exploitation d'un recueil de données pour le secteur des Services de Santé mentale	40.000 €
« Modus Vivendi »	Promotion de la santé et réduction des risques en milieu festif	35.000 €
« Les Alouettes »	« La Clinique de Concertation d'Ixelles »	5.000 €
« Mistral Gagnant »	Activités en faveur des enfants malades	5.000 €
« SeTIS »	Prestations d'interprétariat et de traduction qui émanent des différents services agréés par la Commission communautaire française dans le secteur de la santé	25.000 €
« AREAM »	Activités en matière de musicothérapie	13.000 €
« FEDITO »	Élaboration d'un plan bruxellois de réduction des risques	55.000 €
« Aidants Proches »	« Reconnaissance et maintien des droits pour les aidants proches »	5.000 €
« Fédération des médecins généralistes de Bruxelles »	Coordination et promotion à la santé à Bruxelles	17.850 €
« Coin des Cerises »	Santé mentale communautaire	128.000 €
« Centre Chapelle-aux-Champs »	Projet « S'Acc Ados » et « Aux Alizés »	31.000 €

**Initiatives formation professionnelle des classes moyennes
AB 26.20.33.01**

Ichec-pme	56.500,00 €
Cibru	9.000,00 €
Jeunes entreprises	39.000,00 €
Skills Belgium	25.000,00 €
Efpme – formation continue – projet ONE	7.000,00 €
Efpme – formation continue – projet Alliance emploi environnement	39.500,00 €
Cascade	30.000,00 €
Budget total	206.000,00 €
Solde	0,00 €

Remarque : les pièces justificatives doivent être rendues dans le courant de l'année 2012 par les ASBL. Par conséquent, le solde variera éventuellement.

Question n° 199 de Mme Gisèle Mandaila du 7 février 2012 :

Les maisons médicales.

Les maisons médicales sont des lieux où se pratique la médecine de proximité. Certaines, comme celle de Boitsfort-Auderghem, exercent leur travail dans des conditions peu propices à l'exercice d'une activité qui nécessite des normes d'hygiène très strictes. Les bâtiments sont vétustes, humides, la façade menace de tomber, les lieux sont exigus et, souvent, plus de 1.000 patients fréquentent ces lieux.

Un chantier de rénovation des logements, square des Archiducs, sera lancé très prochainement. La maison médicale pourra y obtenir un local plus adapté que l'actuel.

Je souhaite poser les questions suivantes :

- 1) Est-ce un projet concret ?
- 2) D'autres maisons médicales sont-elles dans les mêmes conditions ? Y a-t-il un état des lieux ?
- 3) La collaboration avec le ministre en charge du Logement est-elle prévue pour réserver des espaces pour les maisons médicales ? Quelles sont les conditions pour ce faire ? Lesquelles font l'objet de telles mesures ?

Réponse :

En réponse à votre question :

1) La Cocof n'est pas compétente en matière de logement. Le projet de rénovation des logements, square des Archiducs est un projet de la commune de Watermael-Boitsfort.

Il serait au stade de l'appel à projets. Des locaux seraient prévus pour la maison médicale de Watermael-Boitsfort qui en deviendrait locataire.

Le délai actuellement prévu avant la mise à disposition serait d'au moins 3 ans.

2) Quelques maisons médicales occupent encore des bâtiments vétustes. Plusieurs d'entre elles ont fait l'objet récemment de travaux de rénovation parfois importants.

Il n'y a pas d'état des lieux mais des inspections sont réalisées pour vérifier le respect des normes.

Vous trouverez en annexe les normes architecturales à respecter par les maisons médicales. Il s'agit d'une part des prescriptions de la Cocof, d'autre part des obligations prévues dans le code de déontologie médicale.

Les normes du décret ambulatoire sont respectées dans toutes les maisons médicales. Il n'appartient pas à la Cocof de vérifier le respect du code de déontologie médicale.

Depuis 2004 un décret et un arrêté fixent les conditions selon lesquelles les maisons médicales peuvent obtenir des subventions pour la rénovation des bâtiments (voir en annexe les références de la législation).

De 2004 à ce jour, une seule maison médicale a demandé des subventions en infrastructure pour un montant total de 87.400 €. Les travaux devraient se terminer dans les semaines qui viennent.

D'autres maisons médicales ont approché le service infrastructure de la Cocof mais n'ont pas introduit de demande de subvention. Le plus souvent ces maisons médicales et d'autres ont réalisé les travaux envisagés sur fonds propres.

La maison médicale de Watermael-Boitsfort, a contacté le service infrastructure en 1995 et en 2010 pour des travaux de rénovation. Elle a reçu toutes les informations nécessaires mais n'a pas introduit de dossier de demande de subvention.

3) La concertation avec le ministre du Logement est prévue au sein de la conférence interministérielle social santé bruxelloise. La question des infrastructures nécessaires dans les zones de logements n'y a pas encore été abordée.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 195 de Mme Caroline Persoons
du 23 janvier 2012 :**

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

La Ministre pourrait-elle m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2011 ? Pourrait-elle me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Vous m'interrogez sur les subventions octroyées dans le cadre du budget d'initiative, veuillez dès lors prendre connaissance des éléments suivants.

Vous trouverez, ci-joint, un tableau reprenant la liste des associations subventionnées en 2011, leur adresse et le montant alloué.

**Liste des associations qui en 2011 ont bénéficié de subsides
ne dépassant pas le montant de 6.200 €**

Nom	Adresse	montant
Association socialiste de la personne handicapée (ASPH) ASBL	Rue Saint-Jean, 32138 à 1000 Bruxelles	1.500 €
AFrAHM ASBL	Avenue Albert Giraud, 24 à 1030 Bruxelles	1.500 €
Altéo ASBL	Chaussée de Haecht 579-BP40 à 1031 Bruxelles	1.500 €
Amt concept ASBL	Rue Auguste Renoir, 5 bte 4 à 1140 Bruxelles	2.000 €
Anahm ASBL	Avenue Albert Giraud, 24 à 1030 Bruxelles	1.500 €
Audioscenic ASBL	Rue du Pinson, 10 à 1170 Bruxelles	2.500 €
CréAHM ASBL	Rue de Mérode, 331-333 à 1190 Bruxelles	4.000 €
CréAHM ASBL	Rue de Mérode, 331-333 à 1190 Bruxelles	6.200 €
Handicap international ASBL	Rue de Spa, 67 à 1000 Bruxelles	1.000 €
Info-Sourds de Bruxelles ASBL	Rue van Eyck, 11A à 1050 Bruxelles	6.000 €
Les pissenlits ASBL	Chaussée de Mons, 192 à 1070 Bruxelles	5.000 €
Opération de solidarité 48.81.00 ASBL	Boulevard Auguste Reyers, 52 à 1040 Bruxelles	1.500 €
Plate-forme annonce Handicap ASBL	c/o AFRaHM, Avenue Albert Giraud, 24 à 1030 Bruxelles	5.000 €
Poseco ASBL	Quai du Hainaut 43 à 1080 Bruxelles	1.000 €
Spécial Olympics Belgium ASBL	Avenue van der Meerschen 166/b à 1150 Bruxelles	1.000 €

Kwa! ASBL	Chaussée de Wemmel, 64A à 1090 Bruxelles	1.500 €
Bruxelles Royal Yacht Club ASBL	Chaussée de Vilvorde, 1 à 1020 Bruxelles	1.500 €
Saham ASBL	Rue Gillebertus, 25 à 1090 Bruxelles	5.000 €
Ludothèque Adaptée Pour Enfants et Adultes atteints d'un handicap (LuAPE) ASBL	Avenue Parmentier, 19, bte 8 à 1150 Bruxelles	6.000 €
Coupole bruxelloise de l'autisme ASBL	Rue Defacqz, 102 bte 1 1060 Bruxelles	3.500 €

Montant total 2011 de 1,1790.000 € pour un solde fin d'année de 34.663,43 €

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA CULTURE,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

**Question n° 190 de Mme Gisèle Mandaila du
23 janvier 2012 :**

Diversité culturelle au sein de Télé Bruxelles.

La configuration socio-démographique et le caractère multiculturel de la population bruxelloise ne permettent plus d'aborder les politiques ni les actions futures sans tenir compte de l'enjeu de l'interculturalité à Bruxelles.

Aujourd'hui, une proportion importante des Bruxelloises est d'origine étrangère. Aujourd'hui, plus qu'hier, il faut oser aborder réellement et sans tabou la question de l'interculturalité et de la représentativité de cette diversité dans les différentes instances de notre Région.

La non ou la sous-représentativité de cette diversité et sa non « inclusion » de manière visible dans la société, participe à sa stigmatisation et à renforcer les préjugés. Ce qui ne favorise pas toujours une intégration mais plutôt un repli identitaire pour les uns et le rejet ou voire le racisme pour les autres.

Vous le dites dans la déclaration de politique générale, « la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations constituent une priorité ». Ce propos prendra tout son sens si et seulement si les personnes changent leur vision et transforment leurs préjugés en une vision « positive » de l'autre.

Même si des politiques d'intégration sont mises en place, rien ne vaut une visibilité de ces politiques par l'action et par l'exemple.

Pour faire tomber les préjugés, les États-Unis ont instauré un système de quotas dans les médias, les films et dans les métiers de première ligne. L'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne ont fait de même, et les résultats dans ces pays ont permis un changement de mentalités.

Aujourd'hui, dans ces pays, l'engagement des populations issues de la diversité ne pose plus de problèmes. Les citoyens sont engagés en fonction de leurs compétences. Leur couleur ou leur origine n'est plus un frein à l'embauche (il suffit de voir CNN, la BBC).

En Belgique, nous sommes encore loin. Mises à part quelques exceptions, on peut regretter qu'il n'y ait pas une grande diversité au sein de nos médias.

Qu'en est-il de Télé Bruxelles ? Sur son site, on peut lire : « à son début, Télé Bruxelles est une télé communautaire qui se soude plus d'être le reflet de

son public que de se frotter aux grandes chaînes traditionnelles. Même si le professionnalisme s'est depuis affirmé, cette volonté de proximité avec les téléspectateurs reste vive. ».

« Les émissions se diversifient, s'intéressent au folklore et à l'identité bruxelloise. Aujourd'hui, Télé Bruxelles s'inscrit dans un monde où la télévision appartient à tous et pas aux seuls professionnels ou encore plus bruxellois que jamais, Télé Bruxelles est un acteur de la dynamique régionale, aux côtés des habitants qui bougent, créent et espèrent. ».

Tous ces projets sont bien beaux mais encore faut-il que cela se traduise de manière concrète.

Monsieur le Ministre, les analyses montrent que la présence dans les médias des populations contribue à faire changer les mentalités et permet une perception positive des différences.

Bien que la question des médias soit de la compétence de la Communauté française, je pense néanmoins que la question mérite d'être posée au Gouvernement francophone bruxellois qui a en charge la culture et qui octroie un subside de 2,6 millions € à Télé Bruxelles.

Au vu de ce qui précède, mon interpellation portera sur les questions suivantes :

1. Quelle est la politique d'engagement au sein de Télé Bruxelles ?
2. Dans le cadre de l'égalité des chances, combien de personnes issues de la diversité ont-elles été engagées au sein de Télé Bruxelles et quel type de contrat ont-elles ?
3. Quelles sont les actions de sensibilisation qui sont mises en place pour rendre effective la discrimination positive à l'embauche au sein de Télé Bruxelles ?

Réponse :

On peut affirmer que Télé Bruxelles est une télévision qui apporte une attention toute particulière au respect de la diversité de la population bruxelloise, même si dans la pratique, ce souci se heurte à certaines difficultés.

Le Centre de recherche GERME de l'Université Libre de Bruxelles a ainsi distingué en 2011 Télé Bruxelles comme « best practice » dans son étude financée par le fonds Intégration de la Commission

européenne et intitulée « Moving Societies towards Integration : the Belgian Broadcast Media ».

La raison en est pour le Centre de recherche GERME de l'ULB que, je cite, « Télé Bruxelles témoigne d'une grande présence des minorités tant dans les équipes de travail que dans les contenus diffusés. Plus qu'aller vers une représentativité des minorités culturelles dans les émissions, les chercheurs ont constaté à Télé Bruxelles une volonté de représenter ces groupes non pas comme des groupes spécifiques, mais comme des individus faisant partie intégrante de la population bruxelloise, sans opérer aucune distinction avec le groupe majoritaire. ». Le GERME considère toutefois que cette politique reste fragile car elle relève plus d'un engagement de la direction que d'un cadre législatif.

Ce cadre n'est certes pas totalement inexistant : tant le décret SMA de la Communauté Française que le contrat de gestion de la Cocof invitent Télé Bruxelles à promouvoir la diversité, tandis qu'en interne, l'article 1^{er} de la charte déontologique de la chaîne affirme qu'elle adhère aux principes de la charte de la diversité de la Région de Bruxelles-Capitale. Mais s'agissant de la politique de recrutement par exemple, Télé Bruxelles en tant qu'employeur privé ne peut pas légalement pratiquer de discrimination positive, et sélectionne donc son personnel sur les seuls critères de compétence classiques, sans autre pondération.

À ce jour, 1/5 du personnel de Télé Bruxelles est d'origine ou de nationalité étrangère. Il se répartit dans les divers services, y compris dans le comité de direction. Une situation que l'on peut considérer comme très satisfaisante. Pour ce qui est de la présence de ces personnes dans la rédaction, Télé Bruxelles s'est portée dès le début des années nonante à l'avant-garde des médias qui, permettez-moi l'expression, « osaient » confier les commandes d'un JT à des personnes visiblement d'origine étrangère. On se souvient de journalistes très populaires qui ont ainsi symbolisé une véritable télévision en couleurs ! Malheureusement, ces mêmes journalistes se font systématiquement débaucher par la concurrence, en raison de leur rareté sur le marché de l'emploi. Et aujourd'hui, Télé Bruxelles regrette de ne pouvoir mieux refléter la société bruxelloise dans toutes ses composantes, et proposer en particulier à la jeunesse ces modèles de réussite professionnelle qu'incarnent les présentateurs de journaux télévisés.

La principale difficulté réside en effet dans le recrutement de travailleurs issus de la diversité, dont trop peu répondent aux compétences requises. La situation visible dans l'enseignement supérieur se traduit donc au niveau de l'embauche, peu ou pas de candidats ayant ces profils postulant aux concours de recrutement. Toutes les chaînes de télévision connaissent cette difficulté, qui a par exemple amené le développement en France de formations au

journalisme dans les quartiers défavorisés, en collaboration avec TF1.

S'il est clair que la compétence professionnelle restera incontournable pour garantir la qualité des programmes de Télé Bruxelles, estime en même temps que la connaissance profonde d'une culture venue récemment enrichir la société bruxelloise constitue en soi une compétence, particulièrement pour des journalistes amenés à proposer un récit et une analyse de l'actualité. Il faut toutefois agir avec prudence : l'étude du GERME est très critique envers une politique de discrimination positive, soulignant combien elle peut être stigmatisante pour les migrants, par contre elle estime impératif pour les télévisions de promouvoir la diversité par une politique résolue de non-discrimination.

S'agissant de la représentation de la diversité à l'antenne, une autre approche intéressante consiste à s'interroger sur sa présence dans les émissions en tant qu'intervenant, c'est à dire la présence des personnes qui en sont le sujet qu'il soit muet ou interviewé. Le baromètre de la diversité 2011, élaboré à l'initiative de la ministre de l'Audiovisuel Fadila Laanan et piloté par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, a livré des informations permettant d'objectiver la situation.

Cette étude a analysé les émissions de 23 chaînes de télévision diffusées en Communauté française par un repérage des intervenants catégorisés sous l'angle de l'âge, le sexe, l'origine, la catégorie socio-professionnelle et le handicap.

Le résultat est édifiant : le rapport final précise que « la représentation médiatique de la diversité et de l'égalité n'a, souvent, rien à voir avec la réalité du monde qui nous entoure ». Toutes les catégories minoritaires sont en effet fortement sous représentées. Si on examine le résultat au niveau de la diversité des origines : les intervenants identifiés comme « non européens » ne sont présents que dans 8,62 % de l'ensemble des émissions, et sont essentiellement cantonnés dans la musique (42,73 %) et le sport (16,25 %). De manière générale, ils prennent peu la parole et occupent peu de rôles prestigieux.

Face à ce constat général préoccupant, il apparaît que les télévisions locales et régionales se démarquent nettement : sur leur antenne, les catégories généralement mal ou sous représentées sont au contraire renforcées, à l'exception notable toutefois de la diversité des origines, précisément. Selon le rapport, cela s'explique par le fait que les intervenants vus comme « non blancs » sont plus présents sur les chaînes qui couvrent l'international.

Et c'est là que le Baromètre nous dit que Télé Bruxelles, comme sa consœur de Charleroi Télé-Sambre, se distingue des autres télévisions de la Communauté française par une plus forte diversité d'origine des intervenants dans ses informations,

une diversité que le rapport juge « conforme à la réalité de sa zone de couverture ».

On le voit donc, l'analyse statistique confirme l'impression du téléspectateur : la politique volontariste de Télé Bruxelles lui permet de s'affirmer véritablement comme la chaîne des Bruxellois, de tous les Bruxellois. Sans doute la manifestation la plus concrète de cette volonté éditoriale s'exprime dans l'émission « Un peu de tous », lancée en 2009, et qui rencontre un réel succès. Son ambition est de montrer la population bruxelloise telle qu'elle est, à la fois une et multiple. Chaque émission dresse le portrait d'un(e) Bruxellois(e) qui fait découvrir son univers au téléspectateur, montrant particulièrement comment il préserve sa culture d'origine et la concilie avec la vie bruxelloise.

Je conclurai cette intervention en soulignant que l'intégration de la diversité au sein du secteur culturel dans son ensemble constitue à mes yeux une véritable priorité en matière de politique culturelle. Cette promotion de la diversité se déclinera par une série de mesures concrètes qui vous seront présentées sous peu dans le cadre du prochain Plan culturel pour Bruxelles.

Question n° 196 de Mme Caroline Persoons du 23 janvier 2012 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques

ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2011 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Je vous prie de trouver, en annexe, les tableaux reprenant les différents éléments de réponse à votre question.

Formation professionnelle

AB 26.10.01.01 budget initial 2011 – 758.000 €

Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique.

En 2011, seule l'ASBL Agence Alter a été subventionnée pour un montant inférieur à 6.200 € (arrêté 181) soit 4.659 €. L'objet de la subvention portait sur la rédaction de notes préparatoires introductives à la journée d'étude du 15 mars 2011.

Solde : 753.341 €

Initiatives Action sociale 2011 (Hors Collège)

AB	Noms + adresses des associations	Montants
22.10.33.01	Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^e âge	
	Budget ajusté 2011	661.00 €
	Alternative Culture – Avenue Louise 526 bte 17 à 1050 Bruxelles	6.000 €
	AMA Association des maisons d'accueil – Rue Gheude, 49 à 1070 Bruxelles	4.200 €
	AM/CALE des pensionnés socialistes de MSJ – Rue des Quatre-Vents. 10 à 1080 Bruxelles	2.500 €
	Article 27 – Rue de Lisbonne, 31 à 1060 Bruxelles	6.200 €
	BADJE – Rue de Bosnie, 22 à 1060 Bruxelles	500 €
	Bruxelles Laïque – Av. de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles	4.500 €
	Centre régional du Libre Examen de Bruxelles – rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles	2.000 €
	C.L.A.S.S. – Avenue de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles	6.100 €
	C.L.A.S.S. – Avenue de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles	4.000 €
	Clinique de la concertation – Les Alouettes Av L. Wiener 66 à 1170 Bruxelles	2.000 €
	Compagnons dépanneurs – Rue de la Glacière, 37 à 1060 Bruxelles	4.700 €
	CPVCF – Rue des Casernes, 29 à 1060 Bruxelles	5.000 €
	CAS – Bd Baudouin, 18 à 1000 Bruxelles + AM (changement de période)	3.000 €
	EX-AEQUO – Rue Locquenghien, 41 à 1000 Bruxelles	2.000 €
	FIS – Bd Baudouin, 18 à 1000 Bruxelles	4.000 €
	FSP – Rue des Moineaux, 17-19 à 1000 Bruxelles	3.100 €
	Les Équipes populaires – Rue de Grembloux 48 à 5002 Saint-Servais (Namur)	2.000 €
	Ligue Alzheimer – Rue Montagne Saint-Walburge, 4b à 4000 Liège	2.000 €
	Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale	1.000 €
	PEPS Evere – Av. H. Conscience 204 à 1060 Bruxeles	1.000 €
	Plate-forme Prévention SIDA – Rue Jourdan, 151 à 1060 Bruxelles	6.000 €
	Plate-forme francophone du Volontariat – Bd de l'Abattoir, 28 à 1000 Bruxelles	3.000 €
	SOS Viol – Rue de Bordeaux 62a à 1060 Bruxelles	5.000 €
	Total	79.800 €
	Solde	581.200 €
22.40.33.17	Subventions à organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3^e âge	
	Budget ajusté 2011	406.000 €
	Espace Rencontre – Chée de St-Pierre 258a à 1040 Bruxelles	6.100 €
	Espace Seniors – Place St-Jean 1 à 1000 Bruxelles	3.000 €
	GACEHPA – Rue de la Tulipe, 34 à 1050 Bruxelles	6.100 €
	LE PATIO – Chée de Wavre 249a à 1050 Bruxelles	6.100 €
	ODYSEE – Rue du Doyenné 96 à 1080 Bruxelles	6.200 €
	SOPHIE@ – Bd Edmond Machtens, 107 à 1080 Bruxelles	6.000 €
	Ivre chez soi – Drève des Weigélias 36 à 1170 Bruxelles	5.000 €
	1 Toit 2 âges – Rue Snessens 16 à 1040 Bruxelles	3.065 €
	Total	41.565 €
	Solde	364.435 €
22.10.53.01	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	
	Budget initial 2011	135.000 €
	FLCPF – Rue de la Tulipe à 1050 Bruxelles	3.940 €
	Total	3.940 €
	Solde	131.060 €

Initiatives Culture 2011 (Hors Collège)

11.1.1.33.01 Subventions aux associations (secteur privé)

ASBL	Adresse	Code	Ville	Objet Budget 2011 ajusté	Montant 1.461.000 €
Communauté hellénique de Bruxelles	Rue de Suède, 37	1060	Bruxelles	festival Euro-folklore	2.700 €
Émergence XL	Rue Souveraine, 38	1050	Bruxelles	festival	2.000 €
Street fusion	Rond-point du Pannenhuis, 9	1090	Bruxelles	festival Urban Equality Show	500 €
Zumba	Av. Huart Hamoir, 24	1030	Bruxelles	promo court-métrage	5.000 €
				Total	10.200 €
				Solde	450.800 €

11.1.2.33.01 Subventions aux associations (danse – musique – théâtre)

ASBL	Adresse	Code	Ville	Objet Budget 2011 initial	Montant 1.396.000 €
Atelier Marcel Hastir	Rue du Commerce 51	1000	Bruxelles	concerts et expositions	6.000 €
au b'izou	Rue de la promenade 13	1070	Bruxelles	café théâtre	6.000 €
Audioscénic	Rue du Pinson, 10	1170	Bruxelles	Audiodescription	5.200 €
CAFA Saint-Gilles	Rue du Fort, 25	1060	Bruxelles	expo-action	5.000 €
Café de la Rue	Rue de la Colonne 30	1080	Bruxelles	concert Brassens	500 €
Kwa!	Chaussée de Wemmel 64a	1090	Bruxelles	festival	5.000 €
La ferme rose	Place Jean Vander Elst 29	1180	Bruxelles	fête de la musique	2.400 €
L'art de divertir	Rue Mathias, 28	1440	Braine-le-Château	Perceval	3.000 €
Maisons d'accueil l'îlot	rue de l'Hôtel des Monnaies 104	1060	Bruxelles	concert	4.200 €
Museboosting	Avenue Charles Woeste 155	1090	Bruxelles	festival	2.000 €
Musiques mosaïques	Rue des Coteaux 307	1030	Bruxelles	10 ans et site internet	5.500 €
Polyfolies	Rue de l'Aurore 44	1000	Bruxelles	festival	5.000 €
Productions associées	Rue Emile Féron 70	1060	Bruxelles	projet Stéphanie Laforce	2.000 €
Source	Avenue Jean de la Haese 3	1080	Bruxelles	ateliers musicaux	5.000 €
Space Pilot	Rue Émile Féron 70	1060	Bruxelles	projet volta	5.000 €
				Total	61.800 €
				Solde	1.334.200 €

11.1.3.33.01 Subventions aux associations (livre – littérature – langue française)

ASBL	Adresse	Code	Ville	Objet Budget 2011 initial	Montant 422.000 €
Amas Arte-Fac	Chaussée de Haecht, 147 Rue Martin V, 28	1030 1200	Bruxelles Bruxelles	festival Gourmandise projet les mots un peu, beaucoup, à la folie !	1.350 € 800 €
Confédération parascolaire	Avenue de Stalingrad, 54	1000	Bruxelles	concours littéraire dans le cadre du festival international du film fantastique de Bruxelles	2.500 €
				Total	4.650 €
				Solde	417.350 €

11.1.4.33.01 Subventions aux associations (folklore – tourisme)

ASBL	Adresse	Code	Ville	Objet Budget 2011 initial	Montant 30.000 €
Société royale de l'Ommegang de Bruxelles	rue des Tanneurs, 180	1000	Bruxelles	entretien, confection, réparation des costumes	3.000 €
Union d'études graphiques de Bruxelles	rue des Chaisiers, 3/102	1000	Bruxelles	Manneken Pis en tenue de typographe le 7 mai 2011	250 €
				Total	3.250 €
				Solde	26.750 €

11.1.5.33.01 subventions aux associations (arts plastiques et musées)

ASBL	Adresse	Code	Ville	Objet Budget 2011 initial	Montant 510.000 €
Action for Teens	Avenue J. Pastur, 43	1180	Bruxelles	exposition	2.225 €
Iselp	Bd de Waterloo, 31	1000	Bruxelles	40 ^e anniversaire	6.000 €
Itinérances	Rue Paul Hymans, 28	1030	Bruxelles	préparation expo	3.635 €
Les amis de l'Académie royale	Rue du Midi, 144	1000	Bruxelles	subside exceptionnel	5.000 €
Les amis de l'Académie royale	Rue du Midi, 144	1000	Bruxelles	carte de Bruxelles	6.000 €
Maison des Cultures et de la Cohésion	Rue Mommaerts, 4	1080	Bruxelles	ateliers et expositions	6.000 €
Rond-Points des Arts	Rue Saint-Bernard, 34	1060	Bruxelles	exposition	4.000 €
				Total	32.860 €
				Solde	477.140 €

11.1.6.33.01 subventions aux associations (audiovisuel)

ASBL	Adresse	Code	Ville	Objet Budget 2011 initial	Montant 410.000 €
Atelier Alfred	Bd Charlemagne, 41	1000	Bruxelles	projections Enfants du ciné	1.500 €
Hollywood Carwash	Chée de Haecht, 309	1030	Bruxelles	séances nocturnes	6.000 €
Marcel	Rue Vondel, 9	1030	Bruxelles	festival Off Screen	5.000 €
Nova	Rue d'Arenberg, 14	1000	Bruxelles	films alternatifs	5.000 €
SEUL – Maison Amérique Latine	Rue du Collège, 27	1050	Bruxelles	festival Focus	3.000 €
				Total	20.500 €
				Solde	389.500 €

Secteur Jeunesse – Exercice 2011

Allocation de base : 11.21.33.01

Dénomination : Subventions aux associations en matière de jeunesse

Associations ayant fait l'objet d'un arrêté du membre pris en 2011 en dehors des réglementations :

ATHANOR PRODUCTION Chaussée de Haecht, 280 à 1030 Bruxelles	Montant – 5.000 €
BOUILLON DE CULTURES Rue Philomène, 41 à 1030 Bruxelles	Montant – 600 €
SOLIDARCIÉ Rue de Soignies, 9 à 1000 Bruxelles	Montant – 4.000 €
DI AND ASSOCIATES Rue Georges Matheus, 6 à 1210 Bruxelles	Montant – 800 €
PROMO JEUNES (ZOOM JEUNES) Métro De Brouckère, 11/12 à 1000 Bruxelles	Montant – 6.000 €
Solde de l'article budgétaire	Montant – 5.974 €

Service des Affaires socioculturelles

Allocation de base 11.1.1.33.01 (article cogéré avec le Service culture)

Solde : 8.515 €

Année 2011

Hors Collège

Associations	Adresses	Montants
Vivre Ensemble ASBL	5 rue Romanie Van Dyck – 1070 Bruxelles	3.000 €
P.A.C. colloque	8 rue Joseph Stevens – 1000 Bruxelles	5.000 €
Fédération Laïque des Centres de Planning familial	34 rue de la Tulipe – 1050 Bruxelles	4.425 €
SAS ASBL	85 rue de la Marne – 1140 Bruxelles	2.500 €
Synergie plus ASBL	241 rue Royale – 1210 Bruxelles	4.000 €
Amicale du Personnel de la Cocof	42 rue des Palais – 1030 Bruxelles	1.950 €
Les Brigittines	10 rue Sainte-Catherine – 1000 Bruxelles	3.000 €

Éducation permanente

article budgétaire : 11 41 33 01 solde de l'article : 1.450 €

Associations subsidiées pour moins de 6.200 € non récurrentes

Associations	Montant €	adresse	n°	CP	Commune
CBCS	5.000,00 €	Avenue Voltaire	135	1030	Bruxelles
Vivre chez soi	5.000,00 €	Drève de Weigélias	36	1170	Bruxelles
AWSA	5.000,00 €	Avenue de l'Éternité	6	1070	Bruxelles
Espace dialogue interculturel	4.000,00 €	Avenue de la Reine	161	1030	Bruxelles
Association belge des turcs des balkans	4.000,00 €	rue de l'Olivier	45	1030	Bruxelles
Youpy je chante	1.000,00 €	Rue Henri Wafelaerts	61	1060	Bruxelles
Synergie plus	6.000,00 €	Rue Royale	241	1210	Bruxelles
Reform	1.000,00 €	Rue du Champ de Mars	9 bte 14	1050	Bruxelles
Genres pluriels	5.000,00 €	Rue de Locht	108	1030	Bruxelles

Allocations secteur Lecture publique

11013 33 02 : Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture

Nom	Adresse		Montant	Objet du subsid
ASBL Assembl'âges	30, rue des Fleuristes	1082 Bruxelles	3.300 €	Animations
ASBL Fonds pour l'Architecture	Rue de l'Ermitage	1050 Bruxelles	4.750 €	Animations
La Ruche aux Livres ASBL	Av. Seghers 96	1083 Bruxelles	800 €	Animations

11.13 43 22 : Subventions de fonctionnement bibliothèques communales

Nom	Adresse		Montant	Objet du subsid
Bibliothèques de Molenbeek Saint Jean	Rue du Comte de Flandre	1080 Bruxelles	4.000 €	Animations

11.13 63 21 : Subventions aux bibliothèques communales

Nom	Adresse		Montant	Objet du subsid
Bibliothèque de Ganshoren	Rue Beeckmans	1081 Bruxelles	2.590 €	Achat mobilier coin jeunesse

Affaires culturelles et Tourisme – Affaires socio-culturelles – Secteur ludothèques

Allocation de base : 11.21.33.02

Bénéficiaire : ASBL Walalou – Rue Otlet, 28 à 1070 Bruxelles

Montant : 2.000 €

Projet : « les jeux traditionnels au service de l'apprentissage »

Initiatives sports 2011 (Hors Collège)

AB 11.22.33.01

Association	Rue	Num	CP	Ville	Montant
African Culture Promotion Mix	Rue Émile Claus	49	1050	Bruxelles (Ixelles)	5.500 €
Animation Prévention socioculturelle – Le Pas	Place Jean Vander Elst	29	1180	Bruxelles	3.460 €
Association des Établissements sportifs (AES)	Allée du Bol d'Air	13	4031	Angleur	6.200 €
Association francophone du Sport travailliste belge	Boulevard de l'Empereur	13	1000	Bruxelles	1.000 €
Association francophone du Volley bruxellois	Rue du Clocher	19	1040	Bruxelles	6.200 €
Association interfédérale du sport francophone (AISF)	Allée du Bol d'Air	13	4031	Angleur	6.200 €
Bad 79 Anderlecht	Avenue du Roi Soldat	100	1070	Anderlecht	1.000 €
Boitsfort rugby club	Avenue des Nymphes	1	1170	Watermael-Boitsfort	2.000 €
Boitsfort rugby club	Avenue des Nymphes	1	1170	Watermael-Boitsfort	3.000 €
Bruxelles est volley club	Boulevard du Souverain	103	1160	Auderghem	6.200 €
Centre de consultations conjugales et de planning familial du Karreveld	Rue Jules Delhaize	20	1080	Molenbeek-Saint-Jean	6.200 €
Centre de développement Europe-Afrique	Avenue Adolphe Demeur	51	1060	Bruxelles (Saint-Gilles)	3.000 €
Centre international pour la promotion de l'Afrique	Rue de Mérode	212	1060	Bruxelles (Saint-Gilles)	4.900 €
Cercle de natation Bruxelles Atalante	Rue Van Kalck	93	1080	Molenbeek-Saint-Jean	3.000 €
Cercle postscolaire 23 (« BCS23 » et « MINI23 »)	Rue Nicolay	9	1000	Bruxelles-Ville	4.000 €
Cercle royal des Échecs de Bruxelles (CREB)	Rue Roger Van Der Weyden	3	1000	Bruxelles	1.250 €
Chevaliers de Saint-Michel	Grand'Place	11	1000	Bruxelles	500 €
Convivialités	Rue du Charroi	33-35	1190	Bruxelles	4.000 €

Cultures & Elles	Rue Dupont	47	1030	Bruxelles (Schaerbeek)	4.000 €
Cureghem au féminin	Rue de l'Instruction	92	1070	Bruxelles (Anderlecht)	6.200 €
Du Vent et des Voiles	Rue Fournois	30	1050	Ixelles	3.100 €
École d'escalade de la Woluwe	Avenue Emmanuel Mounier	87	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2.725 €
École d'escalade de la Woluwe	Avenue Emmanuel Mounier	87	1200	Woluwe-Saint-Lambert	2.125 €
École des jeunes – Étoile	Petit Chemin Vert	99	1120	Bruxelles-Ville	
Bruxelles-Capitale				(Neder-Over-Heembeek)	6.000 €
École de sports de l'université libre de Bruxelles (école de sports de l'ULB)	Avenue Franklin Roosevelt	50	1050	Ixelles	4.650 €
Entente bruxelloise de judo et disciplines associées (EBJDA)	Avenue Colonel Picquart	15	1030	Schaerbeek	6.200 €
Entente des clubs d'athlétisme de la Région de Bruxelles-Capitale	Stade Communal Fallon – Chemin du Struykbeken	2	1200	Woluwe-Saint-Lambert	6.200 €
Entente des clubs de football de la Région de Bruxelles-Capitale	Avenue du Marathon	129	1020	Laeken	6.200 €
Fédération royale sportive de l'enseignement libre (FRSEL)	Avenue Jean Volders	17	1060	Saint-Gilles	3.100 €
Fédération sportive de l'enseignement officiel subventionné (FSEOS)	Boulevard de l'Abattoir	50	1000	Bruxelles	3.100 €
Fédération sportive de l'enseignement de la Communauté française (FSEC)	Rue Muzet	47	5002	Saint-Servais	3.100 €
FEZA ASBL	Rue Vogler	3b	1030	Bruxelles (Schaerbeek)	3.500 €
Football club Forest	Boulevard de la 2 ^e Armée britannique	600	1190	Forest	6.200 €
Ganzaroller (Ganza in line)	Chaussée de la Hulpe	3	1160	Uccle	6.200 €
Golden Rose	Boulevard Général Wahis	224	1030	Bruxelles (Schaerbeek)	3.500 €
Gymnorythmies Uccle	Rue Stanley	51	1160	Bruxelles (Uccle)	3.000 €
Hope 2 Change	Rue Boghemans	15	1090	Bruxelles (Jette)	5.000 €
Interpole	Rue Rouppe	4	1000	Bruxelles	6.200 €
Jardin ensoleillé (le)	Rue Picard	192	1080	Bruxelles	5.000 €
Jogging Ganshoren (Joggans)	Rue au Bois	11	1083	Ganshoren	1.250 €
Joseph Swinnen	Rue du Pont de l'Avenue	35	1000	Bruxelles	5.000 €
L'Appunto	Rue Bollinckx	254	1070	Anderlecht	6.200 €
La Rescousse	Avenue Docteur Elie Lambotte	194	1030	Schaerbeek	3.100 €
Les Faucons rouges de Molenbeek	Rue Horace	30	1070	Bruxelles (Anderlecht)	500 €
Maison d'entraide pour le Développement social	Bld du Jubilé	153	1060	Bruxelles	2.900 €
Maison médicale Galilée	Rue Emile Feron	27	1060	Saint-Gilles	6.000 €
Mes-Tissages	Rue des Alcyons	23/9	1062	Bruxelles	2.600 €
Molenbeek Sport	Rue Van Kalck	93	1060	Molenbeek-Saint-Jean	6.200 €
Mondial Sport	Chée de Helmet	75	1030	Bruxelles	6.000 €
Panathlon Wallonie-Bruxelles	Avenue du Col Vert	5	1170	Watermael-Boitsfort	6.200 €
PEPS Evere	Rue Edouard Stuckens	148a	1140	Evere	500 €
Promotion sportive Saint-Josse	Avenue de l'Astronomie	13	1210	Saint-Josse-Ten-Noode	2.000 €
Promotion sportive Saint-Josse	Avenue de l'Astronomie	13	1210	Saint-Josse-Ten-Noode	500 €
Royale Union sportive Albert Schaerbeek	Avenue Gustave Latinis	114	1030	Schaerbeek	6.200 €
Skateboarders ASBL	Rue du Viaduc	1130	1050	Bruxelles (Ixelles)	5.000 €
Special Olympics Belgium	Avenue Van Der Meerschenlaan	166	1150	Bruxelles	2.500 €
Sport Labor Ixelles Auderghem	Rue Volta	18	1050	Bruxelles (Ixelles)	1.000 €
Sport Nature	Rue d'Anderlecht	77	1000	Bruxelles	2.000 €
Sport santé Event	Rue Vanderkindere	177	1180	Bruxelles (Uccle)	4.000 €
Top-sports promotion	Rue du Prahý	40	5060	Sambreville	5.000 €
Top-sports promotion	Rue du Prahý	40	5060	Sambreville	4.000 €
Top-sports promotion	Rue du Prahý	40	5060	Sambreville	2.500 €
Turkish Lady	Chaussée de Louvain	200	1210	Saint-Josse-Ten-Noode	6.200 €
				Total	251.260 €
				Initial 11.22.33.01	500.000 €
				Solde	248.740 €

Relations internationales
A.B. 30.00.33.01

Libellé	Objet	Montant engagé	Adresse
Bruxelles Laïque	Accueil de deux experts dans le cadre du Colloque « Pour des alternatives à l'enfermement », Bruxelles, le 19 janvier 2011	339,00 €	Avenue de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles
Actions pour la Coopération et le Développement	Envoi de deux experts dans le cadre de la mise en place du cycle de formation destiné aux Cadres de la Fédération Nationale des Travailleurs des Transports du Social et de l'Informel (FNTSI), Bujumbura, du 7 au 15 mars 2011	1.540,00 €	Boulevard Baudouin, 20-21 à 1000 Bruxelles
ILGA	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation à la 55 ^e Session de l'ONU de la Commission du statut de la femme, New York, du 22 février au 4 mars 2011	855,00 €	Rue de la Charité, 17 à 1210 Bruxelles
FBMMCSF	Accueil de huit experts dans le cadre d'une participation à un Congrès organisé par l'ASBI avec pour thème : « Rêver d'un autre monde – Relever la tête, c'est résister pour un avenir en santé », Bruxelles, les 18 et 19 mars 2011	3.100,00 €	Boulevard du Midi, 25/5 à 1000 Bruxelles
SOS Sectes	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation à la Conférence annuelle internationale organisée par la FECRIS avec pour thème : « Les abus récurrents dans les sectes : témoignages et preuves », Varsovie, le 7 mai 2011	131,00 €	Rue Marconi, 85 à 1190 Bruxelles
Cité Sérine	Accueil de six experts dans le cadre d'une participation au 1 ^{er} Congrès pédiatrique Arémis/Cité Sérine avec pour thème : « L'enfance, entre douceur et douleur », Bruxelles, les 25 et 26 mars 2011	1.967,00 €	Rue des Cultivateurs, 30 à 1040 Bruxelles
Planning Marolles	Accueil de cinq experts dans le cadre d'une participation à la réunion du Comité consultatif international de la 11 ^e Rencontre internationale Femmes et Santé, Bruxelles, du 24 au 28 mars 2011	1.701,00 €	Rue de la Roue, 21 à 1000 Bruxelles
ILGA	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation à la 17 ^e session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, Genève, du 30 mai au 17 juin 2011	1.065,00 €	Rue de la Charité, 17 à 1210 Bruxelles
Centre médical Enaden	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation à la rencontre clinique « La demande en question » organisée par TyA – Toxicomanie et Alcoolisme – Réseau du Champ Freudien, Rennes, le 10 juin 2011	788,00 €	Rue Saint-Bernard, 114 à 1060 Bruxelles
Réseau Mariage et Migration	Accueil de quatre experts dans le cadre du colloque « Mariages forcés : journée de réflexion internationale sur la prise en charge des victimes », Bruxelles, le 20 mai 2011	2.660,00 €	Rue Royale Saint-Marie, 70 à 1210 Bruxelles
Centre médical Enaden	Accueil d'un expert dans le cadre d'un stage d'observation et de participation aux différentes modalités de soins, Bruxelles, du 8 septembre au 10 octobre 2011	167,00 €	Rue Saint-Bernard, 114 à 1060 Bruxelles
Service de Santé Mentale Sectorisé de Saint-Gilles	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Séminaire – post-formation à la thérapie familiale systémique organisé par l'Accademia di Psicoterapia della famiglia, Rome, du 26 au 29 septembre	369,00 €	Rue de la Victoire, 26 à 1060 Bruxelles
Centre de Télé-Accueil Bruxelles	Envoi de deux experts dans le cadre d'une recherche sur le Chat-Accueil en partenariat avec l'association SOS Amitié, Aix-en-Provence, le 10 septembre 2011	344,00 €	Boulevard de Waterloo, 99 à 1000 Bruxelles
Université des Femmes	Accueil de six experts dans le cadre du Séminaire de formation « Les fausses bonnes idées pour les femmes. Sortir du capitalisme et du sexisme », Bruxelles, d'octobre à mars 2012	1.380,00 €	Rue du Méridien, 10 à 1210 Bruxelles
Centre Chapelle-aux-Champs	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation au 6 ^e Congrès international francophone sur l'Aggression sexuelle (CIFAS) sur la thématique « Penser l'agression sexuelle », Montreux, 12-14 Septembre 2011	241,00 €	Clos Chapelle-aux-Champs, 30 Bte 3049 à 1200 Bruxelles

FBMMCSF	Envoi de deux experts dans le cadre de la Conférence européenne « Integrating Public and Personal Health Care in the World on the move : the European Primary Care Perspective » et de l'atelier « Alliance européenne de services de soins de santé primaires orientés vers la communauté » organisés par le Forum européen pour les soins de santé de santé primaires (EFPC), Graz, 15-17 septembre 2011	730,00 €	Boulevard du Midi, 25/5 à 1000 Bruxelles
Bruxelles Laïque	Accueil de quatre experts dans le cadre d'une résidence de travail entre partenaires du projet « Constellation 1961 », Bruxelles, du 3 au 8 octobre 2011	1.765,00 €	Avenue de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles
Réseau Hépatite C	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation au Colloque Européen et International Toxicomanies Hépatites SIDA, Biarritz, 11-14 octobre 2011	132,00 €	Rue des Alexiens, 11 à 1000 Bruxelles
Free Clinic	Accueil de trois experts dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé, Bruxelles, 13-17 septembre 2011	1.924,00 €	Chaussée de Wavre, 154A à 1050 Bruxelles
Femmes et Santé	Accueil de deux experts dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé, Bruxelles, 13-17 septembre 2011	286,00 €	Avenue Lambeau, 24 à 1200 Bruxelles
Vie Féminine	Accueil d'un expert dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé, Bruxelles, 13-17 septembre 2011	980,00 €	Rue de la Poste, 111 à 1030 Bruxelles
Centre médical Enaden	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation à la rencontre clinique « Le temps qu'il faut ... », organisée par TyA – Toxicomanie et Alcoolisme – Réseau du Champ Freudien, Bruxelles, le 19 novembre 2011	257,00 €	Rue Saint-Bernard, 114 à 1060 Bruxelles
ULB	Accueil de cinq experts dans le cadre de l'exposition « Rémanence : Penser la Yougoslavie 20 ans après », Bruxelles, du 10-17 décembre 2011	3.100 €	Avenue F.D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles
Planning Marolles	Accueil de trois experts dans le cadre de la 11 ^e Rencontre Internationale Femmes et Santé, Bruxelles, 13-17 septembre 2011	1.965,00 €	Rue de la Roue, 21 à 1000 Bruxelles
CONSTATS	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Congrès des 5 continents avec pour thème : « Effets psychosociaux de la mondialisation sur la santé mentale : pour une écologie du lien social », Lyon, du 19 au 22 octobre	105,00 €	Rue Jules Vieujant, 9 à 1080 Bruxelles
SMES-B	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Congrès des 5 continents avec pour thème : « Effets psychosociaux de la mondialisation sur la santé mentale : pour une écologie du lien social », Lyon, du 19 au 22 octobre	205,00 €	Rue Haule, 322 à 1000 Bruxelles
Centre de Télé-Accueil	Envoi de dix-sept experts dans le cadre d'une journée de formation de Bruxelles écoutants chateurs en partenariat avec l'association SOS Amitié, Paris, le 19 novembre 2011	850,00 €	Boulevard de Waterloo, 99 à 1000 Bruxelles
Bruxelles Laïque	Accueil de 25 experts dans le cadre du « Festival des Libertés 2011 », Bruxelles, du 17 au 26 novembre 2011	3.100,00 €	Avenue de Stalingrad, 18-20 à 1000 Bruxelles
Le Patio	Accueil d'un expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parent, Bruxelles, du 12 au 14 décembre 2011	221,00 €	Chaussée de Wavre, 249A à 1050 Bruxelles
Le Grès	Accueil d'un expert dans le cadre d'une journée d'étude avec pour thème : « Quand les familles d'aujourd'hui nous font évoluer : réflexions et questionnement sur les pratiques et la prévention en SSM », Bruxelles, le 16 décembre 2011	360,00 €	Rue des Trois Ponts, 51 à 1160 Bruxelles
Force Douce	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Congrès Mondial du Diabète à Dubaï », Dubaï, du 30 novembre au 7 décembre 2011	1.908,00 €	Rue de l'Étoile, 22 à 1180 Bruxelles
	Total de l'AB 30.00.33.01 : 41.000 €		Solde : 5.865 €

Question n° 198 de M. Emmanuel De Bock du 31 janvier 2012 :

Le soutien régional à l'ASBL Irisport.

Irisport organise depuis plusieurs années au Cinquantenaire en septembre prochain la fête du sport qui permet tant aux petits qu'aux grands de s'initier à plus de 50 disciplines. Selon les organisateurs, entre 20.000 et 30.000 participants ont pris part à cette journée exceptionnelle, s'essayant à une large palette de sports. Citons le tir à l'arc, le basket, la plongée sous-marine, le hockey, le rugby, l'escrime, l'escalade, etc.

1. Combien de personnes participent à cette journée d'initiation depuis sa création ?
2. Avez-vous un profil sociologique des participants ? Quel âge ont-ils ?
3. Quelle part le subside régional permet-il de couvrir sur le budget total de l'ASBL Irisport ?
4. Pouvez-vous en annexe transmettre la liste des prestataires de services qui ont travaillé à la réussite de cet événement et les montants concernés ?
5. Pouvez-vous également en annexe transmettre la liste des sponsors et leur apport respectif ?

Réponse :

L'événement « Irisport » n'est pas subventionné par le secteur Sport de la Cocof pour lequel je suis compétent en tant que Membre du Collège chargé du Sport.

« Irisport » est financé par la Région de Bruxelles-Capitale, par le biais d'une subvention au Comité olympique et interfédéral belge proposée par le ministre des Relations extérieures du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il ne m'est donc pas possible de répondre à vos questions.

Question n° 200 de M. Michel Colson du 8 février 2012 :

Le secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile.

Dans le cadre d'une interpellation sur la reconnaissance du métier de garde à domicile, vous annoncez le lancement d'une étude portant sur les besoins spécifiques des Bruxellois en matière d'hébergement et de services d'aide ou de soins. Cette étude, commandée à la VUB, doit permettre d'ob-

jectiver les besoins et devrait être disponible dans le courant de l'année 2012.

Pourriez-vous préciser l'échéance pour la réalisation de cette étude ? Quand celle-ci sera-t-elle disponible ? Quel en est son coût ?

Par ailleurs, une journée d'étude devant permettre d'identifier les besoins et de mieux cerner les contours de chaque métier est en préparation.

Pourriez-vous me préciser la date de cette rencontre ?

Enfin, j'aurais souhaité savoir si des démarches avaient déjà été entreprises vis-à-vis des autres entités fédérées concernées, notamment la Commission communautaire commune et la Communauté française. Des rencontres se sont-elles tenues ? Dans l'affirmative, avec quels résultats ?

Réponse :

L'étude relative à la programmation des structures d'hébergement et des services pour les personnes âgées est en cours de réalisation. Cette étude a été confiée à la VUB. Les résultats sont attendus pour septembre 2012. Pour rappel, elle vise à évaluer les besoins (projection suivant évolution démographique) pour les personnes âgées, en tenant compte des spécificités bruxelloises (taux d'isolement, population d'origine étrangère, etc.). Il y a déjà eu un comité d'accompagnement le 6 février et le prochain a lieu le 26 mars. Nous avons fait le nécessaire pour que les chercheurs de cette étude puissent échanger des informations par exemple sur le secteur de l'aide à domicile via les chercheurs de l'étude programmation des services ambulatoires.

Les moyens mis à la disposition pour cette étude par la Commission communautaire française s'élèvent à un montant de 21.119 €. Le coût global de cette étude est de 63.355 €.

Concernant l'organisation d'une journée d'études, divers contacts ont été pris et notamment avec le cabinet de la ministre Onkelinx. Nous devrions organiser cette journée d'études la dernière semaine de mai. Toutefois, la date définitive sera fixée en fonction de l'état d'avancement de ce dossier.

Nous avons une réunion avec la Commission communautaire commune le 21 mars mais nous avons pris également des contacts avec les autres Communautés et Régions. Dans tous les cas, cette journée d'étude balaiera la question à travers l'ensemble du pays.

Question n° 206 de M. Pierre Migisha du 1^{er} mars 2012 :

Les services d'aide à domicile.

Les services d'aide à domicile sont un maillon essentiel pour relever le défi du maintien à domicile des personnes âgées. C'est pourquoi la Cocof s'est donné comme objectif dans l'accord de gouvernement de soutenir ce secteur afin de pouvoir faire face à la totalité des demandes. Lors de la discussion du budget fin 2011, vous aviez annoncé que les quotas d'heures subventionnées en 2012 seraient les mêmes qu'en 2011.

J'aimerais donc savoir Monsieur le Ministre :

- Quel est le montant du subside attribué par service en 2009, 2010, 2011 ?
- Quel est le contingent horaire prévu par service en 2009, 2010, 2011 ?
- Quel est le nombre d'heures prestées par services en 2009, 2010, 2011 ?
- Quel est le nombre de bénéficiaires par services en 2009, 2010, 2011 ?
- Quel est le nombre d'ETP aide-familial, aide sénior et aide-ménagère par services en 2009, 2010, 2011 ?

Réponse :

Je vous prie de trouver ci-après en annexe les éléments de réponse à votre question.

Comme vous le constaterez nous ne disposons pas encore de la totalité des chiffres afférents à l'année 2011, pour laquelle seuls les 3 premiers trimestres ont été clôturés (l'année 2011 sera clôturée en cours de second semestre 2012).

La colonne « contingent prévu par service » représente le contingent octroyé à chaque service. Il est inchangé depuis plusieurs années.

Il est possible pour un service de dépasser ce contingent et de bénéficier de la subvention prévue pour les heures non prestées par un autre service, dans les limites du contingent global des 7 services.

L'administration ne dispose pas systématiquement des données relatives aux bénéficiaires et vous a donc transmis celles dont elle disposait (via rapports d'activités).

En ce qui concerne le nombre d'ETP d'aides familiaux et ménagers, ces données ne font pas partie non plus des données recueillies systématiquement (vu le mode de calcul des subventions basées sur des heures de prestations et non le nombre de travailleurs) mais nous vous transmettons les données reprises dans les rapports d'activités.

Subside attribué par service

	2009	2010	2011 (les 3 premiers trimestres)
CSAD	8.677.628,38	8.782.289,03	6.844.051,05
Centre familial de Bruxelles	7.067.603,79	7.215.428,97	5.454.093,63
Aide familiale Région bruxelloise	5.264.286,75	5.199.828,48	3.945.164,89
Aide aux familles de Schaerbeek	1.824.271,23	1.817.579,79	1.319.658,90
Vivre chez soi	939.395,04	931.917,68	787.160,34
Maison de la famille Saint-Josse	652.782,06	650.745,15	520.943,35
Aide aux familles de Koekelberg	361.310,43	420.107,36	319.343,89

Contingent utilisé par service

	2009	2010	2011 (les 3 premiers trimestres)	
CSAD	289.325,50	284.882,50	217.967,75	293.640,00
Centre familial de Bruxelles	251.782,50	251.556,25	188.237,75	250.896,00
Aide familiale Région bruxelloise	184.547,00	178.782,75	134.125,75	181.582,00
Aide aux familles de Schaerbeek	66.548,50	65.236,50	46.800,75	66.385,00
Vivre chez soi	34.331,25	33.493,30	27.832,25	32.740,00
Maison de la famille Saint-Josse	23.211,00	22.870,55	17.722,25	20.775,00
Aide aux familles de Koekelberg	12.569,75	14.651,25	13.354,63	18.549,00

Nombre de bénéficiaires par service

	2009	2010	2011 (les 3 premiers trimestres)
CSAD	1.477		
Centre familial de Bruxelles	1.379	1.307	
Aide familiale Région bruxelloise	1.736		
Aide aux familles de Schaerbeek		333	
Vivre chez soi			
Maison de la famille Saint-Josse			
Aide aux familles de Koekelberg	113	98	

Nombre d'ETP aide familiale par service

	2009	2010	2011 (les 3 premiers trimestres)
CSAD			
Centre familial de Bruxelles	132,1	131,57	
Aide familiale Région bruxelloise	99,20	99,04	
Aide aux familles de Schaerbeek	34,93	28,59	
Vivre chez soi			
Maison de la famille Saint-Josse	15,00	13,00	
Aide aux familles de Koekelberg		6,47	

Nombre d'ETP aide ménagère par service

	2009	2010	2011 (les 3 premiers trimestres)
CSAD			
Centre familial de Bruxelles	35,17	38,39	
Aide familiale Région bruxelloise	25,00	26,02	
Aide aux familles de Schaerbeek	10,56	13,51	
Vivre chez soi		4,00	
Maison de la famille Saint-Josse	3,00	3,00	
Aide aux familles de Koekelberg		2,00	

**Question n° 207 de Mme Isabelle Molenberg
du 12 mars 2012 :**

Liste des associations partenaires à Bruxelles de l'ASBL Article 27.

- Pouvez-vous me transmettre les noms et les adresses des associations partenaires de l'ASBL Article 27 ?
- Par ailleurs, pour chacune d'elles, pourriez-vous nous communiquer le nombre de tickets distribués en 2011 ?

Réponse :

Je vous prie de trouver, ci-joint, la liste des associations partenaires de l'ASBL Article 27 ainsi que leurs adresses et le relevé du nombre de tickets distribués en 2011 par secteur social.

Utilisation des tickets par secteur social 2011

N°	Secteur	Associations	Arts de scène	Centre Culturel	Cinéma	Musée/ Patrimoine	Région wallonne
1	Aide sociale	Accueil Montfort – Restojet	203	29	194	50	5
2		Centre de Service Social Abbé Froidure	96	29	134	41	0
3		Centre Social Protestant	248	26	193	3	1
4		Chez Nous – Bij Ons	107	6	115	5	9
5		Convivialités	1	2	48	35	0
6		Foyer Poste	110	4	178	17	0
7		Hobo	112	66	141	23	83
8		Îlot Clos Sainte-Thérèse	12	8	26	2	0
9		Jamais Sans Toit	41	8	66	0	0
10		Maison de la Paix – Puerto	33	0	3	2	0
11		Nativitas ASBL	455	43	538	27	3
12		Plan F.	1	0	8	0	0
13		Restos du Cœur/ CPAS de Saint-Gilles	117	50	115	0	1
14		Service social de la commune de St	7	60	30	1	0
15		Service social des Instituts Saint-Luc	19	1	3	10	0
16		SIREAS – Prévention IST-SIDA	100	16	64	2	9
17		Wolu-services	821	135	593	54	15
		Nombre d'associations : 17					
18	Alpha	Cedas	0	0	4	94	13
19		Centre Social du Béguinage	60	3	77	5	0
20		CIRE	4	0	6	27	0
21		Collectif Alpha de Forest	105	95	221	126	58
22		Collectif Alpha de Molenbeek	5	0	78	60	11
23		Collectif Alpha de Saint-Gilles	43	103	7	40	20
24		EPFC	80	25	190	46	0
25		Entraide Bruxelles (Alpha Laeken)	86	15	124	4	8
26		Entraide et Culture	2	2	59	4	0
27		Espace Couleur Femmes	199	73	317	36	2
28		Formosa	0	0	34	13	0
29		GAFFI	0	68	155	149	49
30		LES (Sampa)	7	57	188	159	0
31		Lire et Écrire Bruxelles	23	118	606	105	166
32		Maison en couleurs	22	10	0	33	0
33		Pavillon	88	26	125	23	0
34		Piment (le)	45	29	203	60	0
35		Porte Verte / Centre Alpha	67	157	146	101	20
36		Rosée	10	9	36	29	0
37		Voix des Femmes ASBL	10	0	58	18	0
		Nombre d'associations : 20					
38	CPAS	CPAS Anderlecht	204	101	178	82	4
39		CPAS Auderghem	95	29	102	22	2
40		CPAS Berchem-Sainte-Agathe	18	30	51	14	0
41		CPAS Bruxelles	402	126	759	275	44
42		CPAS Etterbeek	209	47	446	69	7
43		CPAS Evere	463	280	553	139	144
44		CPAS Forest	119	63	173	34	12
45		CPAS Ganshoren	19	2	44	0	0
46		CPAS Ixelles	276	73	821	189	37
47		CPAS Jette	162	23	222	24	11
48		CPAS Koekelberg	6	0	35	29	0
49		CPAS Molenbeek	339	62	200	33	42
50		CPAS Saint-Gilles	285	109	480	38	78
51		CPAS Saint-Josse	150	14	294	21	0
52		CPAS Schaerbeek	172	27	355	81	1
53		CPAS Uccle	70	10	130	22	0
54		CPAS Watermael-Boitsfort	74	73	164	30	26
55		CPAS Woluwé-Saint-Lambert	191	17	125	8	7
56		CPAS Woluwé-Saint-Pierre	87	12	91	15	0
		Nombre d'associations : 20					

N°	Secteur	Associations	Arts de scène	Centre Culturel	Cinéma	Musée/ Patrimoine	Région wallonne
57	ISP	CEFAID	23	11	112	26	0
58	Formation	CEFIG	24	7	51	21	0
59		CEFOR	0	0	0	14	0
60		Cenforgil	47	2	39	111	0
61		Centrale culturelle bruxelloise – FGTB	171	39	255	0	0
62		Centre Anderlechtois de Formation	0	0	36	58	0
63		Cf2M ASBL	16	3	14	3	1
64		CFA (Centre de Formation d'Animation	107	15	67	3	35
65		CFS (Collectif Formation Société)	11	16	27	12	0
66		Cobeff	0	0	19	40	10
67		FIJ	104	10	198	11	15
68		Form@xl	0	0	27	0	0
69		Mission Locale Anderlecht	15	0	20	20	9
70		Mission Locale Bruxelles-Ville	1	0	0	0	0
71		Mission Locale Etterbeek	47	1	8	10	0
72		Mission Locale Forest	24	14	27	14	0
73		Mission Locale Ixelles	7	2	11	39	11
74		Mission Locale Molenbeek-AMIS	0	0	0	0	0
75		Mission Locale Saint-Gilles	9	0	3	2	0
78		Mission Locale Saint-Josse	19	1	20	4	0
77		Mission Locale Schaerbeek	53	51	17	3	0
78	Molenbeek Formation	0	15	34	37	0	
79	SIREAS – ISP	5	0	29	105	51	
		Nombre d'associations : 23					
80	Jeunesse	Amis d'Aladdin	0	7	18	36	0
81	Maison de Quartier	Atelier des Petits Pas	75	80	105	37	0
82		Ateliers du Soleil	7	0	121	77	0
83		AtMOsphères	58	20	18	2	0
84		CEMO ASBL	12	13	23	56	3
85		Centre Comète – Siloé ASBL	4	0	34	10	0
86		CFBI (Centre Familial Belgo-Immig)	0	34	24	77	7
87		Couleurs Jeunes	0	55	0	0	12
88		Douzerome	88	48	9	34	13
89		Éducateurs de rue	5	3	0	0	0
90		EPEE	0	0	42	31	0
91		Esperluète	6	11	83	55	0
92		Foyer des Jeunes	0	46	46	69	109
93		Gerbe (AMO)	79	25	59	29	3
94		Maison de Quartier d'Helmet	20	35	55	137	114
95		Maison de Quartier Saint-Antoine	33	25	34	91	32
96		Promo Jeunes AMO	2	2	7	0	0
97		QUEF (Quartier et Famille)	2	47	33	50	12
98		Samarcande	6	2	16	0	0
99		Une Maison en Plus	29	45	139	20	0
		Nombre d'associations : 20					
100	Maison d'accueil	Abaka	22	4	28	0	4
101		Accueil Montfort	22	13	24	22	0
102		Ancre	7	0	1	8	0
103		Armée du Salut-Foyer Georges Mott	3	3	22	0	0
104		Cailloux	0	0	15	10	25
105		Centre d'Accueil d'Urgence « Ariane »	0	2	75	21	0
106		Cerfs-Volants	13	0	2	6	0
107		Chant d'oiseau	0	6	29	28	0
108		Chèvrefeuille	0	0	7	0	0
109		Cité de l'enfance Asselbergs	0	0	0	0	0
110		Foyer Lilla Monod	23	7	8	13	0
111		Foyers d'Accueil	0	0	29	2	0
112		Home Baudouin	12	9	93	3	0
113		Home Victor Du Pré	47	2	7	17	11
114		Îlot Bruxelles-Ville	1	0	0	8	0
115		Îlot Saint-Gilles	10	0	11	14	0
116		Maison de la Mère et de l'Enfant	11	0	8	8	0

N°	Secteur	Associations	Arts de scène	Centre Culturel	Cinéma	Musée/ Patrimoine	Région wallonne
117		Maison d'enfants Reine Marie-Henriette	43	2	142	69	4
118		Maison pour jeunes filles	34	0	7	9	0
119		Maison Rue Verte	20	0	37	8	0
120		Petit Château	102	47	18	35	0
121		Petits Riens	81	2	22	0	0
122		Prévention des violences conjugales	51	18	116	22	10
123		Relais	0	0	10	0	0
124		Samusocial (ex CASU)	46	81	15	78	0
125		Sonatine	20	17	34	21	21
126		Source-rencontre	79	17	148	8	0
127		Talita	0	0	0	21	0
128		Tamaris (le)	28	13	64	16	0
129		Trois Pommiers	59	11	18	45	0
		Nombre d'associations : 30					
130	Santé mentale	Autre « lieu » – RAPA	23	8	24	2	3
131		Centre La Gerbe	116	48	163	17	12
132		Clinique Sans Souci	236	106	10	26	0
133		Club Antonin Artaud	167	19	203	44	10
134		CRIT de l'Équipe	103	16	115	3	2
135		Dune	18	12	46	10	0
136		EXIL	120	2	177	14	7
137		Habitations Protégées Bruxelloises	12	0	41	5	0
138		Initiative Antonin Artaud	17	3	37	1	0
139		Lama Anderlecht	0	0	0	0	0
140		Lama Ixelles	2	0	15	0	0
141		Lama Molenbeek	6	3	35	7	0
142		Lama Schaerbeek	5	0	14	10	0
143		Thuis, Centre de Jour	12	4	12	29	0
		Nombre d'associations : 14					
144	Travail Com	ATD Quart monde/Maison des Savoies	50	10	6	28	0
145		Comité de la Samaritaine	216	16	279	9	7
146		Comité des sans emplois	604	143	597	34	33
147		De Schakel	115	20	149	33	0
148		Nouveau 150	10	0	2	0	0
149		Pivot	22	23	11	40	9
150		Ruelle	6	1	65	0	0
		Nombre d'associations : 7					
	Cel Article	Article 27 Bruxelles	5	12	3	26	0
		Nombre d'associations : 1					
		Total	10.388	3.756	15.218	4.703	1.483

**Année 2011 –
Associations Sociales –
Partenaires Article 27**

Abaka Rue Goffart 105 – 1050 Bruxelles	Centre-La Gerbe Rue Thieffry 45 – 1030 Bruxelles
Accueil Montfort Rue de l'Église St-Pierre 18 – 1090 Bruxelles	Centre Social du Béguinage Rue du Béguinage 3 – 1000 Bruxelles
Accueil Montfort – Restojet Place Cardinal Mercier 36 – 1090 Bruxelles	Centre Social Protestant Rue Cans 12 – 1050 Bruxelles
Amis d'Aladdin (les) Rue Destouvelles 18 – 1030 Bruxelles	Cerfs-Volants Avenue des Héliotropes 6 – 1030 Bruxelles
Armée du Salut – Foyer Georges Motte Boulevard d'Ypres 24 – 1000 Bruxelles	CF2mille Avenue du Parc 89 – 1060 Bruxelles
ATD Quart Monde / Maison des Savoirs Rue Van Hoegaerde 40 – 1081 Bruxelles	CFA (Centre de Formation d'Animateurs) Chaussée de Boondael 32 – 1050 Bruxelles
Atelier des Petits Pas Rue de la Marne 12 – 1030 Bruxelles	CFBI (Centre Familial Belgo-Immigré) Rue Dethy 58 – 1060 Bruxelles
Ateliers du Soleil Rue de Pavie 53 – 1000 Bruxelles	Chant d'oiseau Avenue du Chant d'Oiseau 42 – 1150 Bruxelles
AtMOSphères Place de la Reine 35 – 1030 Bruxelles	Chèvrefeuille Rue Lesbroussart 104 – 1050 Bruxelles
Autre « lieu » – RAPA Rue Marie-Thérèse 61 – 1210 Bruxelles	CIRE Rue du Vivier 80-82 – 1050 Bruxelles
Cailloux (Ics) – IMP Avenue Winston Churchill 159 – 1180 Bruxelles	Cité de l'enfance Asselbergs Rue Joseph Bens 82 – 1180 Bruxelles
CEDAS Rue Verte 210 – 1030 Bruxelles	Clinique Sans Souci Avenue de l'Exposition 218 – 1090 Bruxelles
CEFAID Avenue du Parc 89 – 1060 Bruxelles	Club Antonin Artaud Rue du Grand Hospice 6 – 1000 Bruxelles
CEFIG Rue de la Victoire 20 – 1060 Bruxelles	COBEFF Rue Philomène 39 – 1030 Bruxelles
CEMO – Service Jeunesse du CPAS Rue du Danemark 15-17 – 1060 Bruxelles	Collectif Alpha de Forest Bd de la 2 ^e Armée britannique 27 – 1190 Bruxelles
CENFORGIL Rue de Mérode 54 – 1060 Bruxelles	Collectif Alpha de Molenbeek Rue Piers 48 – 1080 Bruxelles
Centrale Culturelle Bruxelloise (FGTB Bruxelles) Rue de Suède 45 – 1060 Bruxelles	Collectif Alpha de Saint-Gilles Rue de Rome 12 – 1060 Bruxelles
Centre Comète – Siloé rue Bodeghem 18 – 1000 Bruxelles	Collectif Formation Société (CFS) Rue de la Victoire 26 – 1060 Bruxelles
Centre d'Accueil d'Urgence Ariane Avenue du Pont de Luttre 132 – 1190 Bruxelles	Comité de la Samaritaine Rue Samaritaine 41/6 – 1000 Bruxelles
Centre de Service Social Abbé Froidure Rue Américaine 101 – 1050 Bruxelles	Comité des sans emplois Rue de Mérode 143 – 1060 Bruxelles
	Convivialités ASBL Rue du Charroi 33-35 – 1190 Bruxelles

Couleurs Jeunes Blv Maurice Herbet 24 – 1070 Bruxelles	Douzerome Rue de la Victoire 26, bte 6 – 1060 Bruxelles
CPAS d'Anderlecht Avenue R. Vander Bruggen 62-64 – 1070 Bruxelles CPAS d'Auderghem (Cellule ISP) Avenue du Paepedelle 87 – 1160 Bruxelles	Dune ASBL Rue des Foulons 47 – 1000 Bruxelles
CPAS de Berchem-Sainte-Agathe Avenue du Roi Albert 88 – 1082 Bruxelles	EPFC CP 220 Bld du Triomphe – 1050 Bruxelles
CPAS de Bruxelles Rue Haute 296a – 1000 Bruxelles	Éducateurs de rue Rue Vanderschrick 71 – 1060 Bruxelles
CPAS de Forest Rue Van Pé 50 – 1190 Bruxelles	Entraide Bruxelles – Alpha Laeken Rue Drootbeek 35 – 1020 Bruxelles
CPAS de Ganshoren Av. de la Réforme 63 – 1083 Bruxelles	Entraide et Culture Avenue Van Volxem 525 – 1190 Bruxelles
CPAS de Jette Rue de l'Église St-Pierre 47-49 – 1090 Bruxelles	EPEE (Espace Populaire d'Expression et d'Éducation) Rue de l'Épée 8 – 1000 Bruxelles
CPAS de Koekelberg Rue François Delcoigne 39 – 1081 Bruxelles	Espace Couleurs Femmes Rue Malibran 47 – 1050 Bruxelles
CPAS de Molenbeek Rue Vandenboogaerde 66 – 1080 Bruxelles	Esperluète (I) Rue de l'Agriculture 182 – 1030 Bruxelles
CPAS de Saint-Gilles Rue Fernand Bernier 40 – 1060 Bruxelles	EXIL Avenue de la Couronne 282 – 1050 Bruxelles
CPAS de Saint-Josse Rue Verbist 88 – 1210 Bruxelles	FIJ Rue Franz Gailliard 2 – 1060 Bruxelles
CPAS de Schaerbeek Rue des Palais 100 – 1030 Bruxelles	Form@xl Place du Champs de Mars 4 – 1050 Bruxelles
CPAS de Watermael-Boitsfort/ISP Avenue Léopold Wiener 215 – 1170 Bruxelles	Formosa ASBL Rue du Grand serment 10, bte 1 – 1000 Bruxelles
CPAS de Woluwé-Saint-Lambert Rue de la Charrette 27 – 1200 Bruxelles	Foyer des Jeunes Rue des Ateliers 25 – 1080 Bruxelles
CPAS de Woluwé-Saint-Pierre Drève des Shetlands 15 – 1150 Bruxelles	Foyer Lilla Monod Rue du Prévôt 26 – 1050 Bruxelles
CPAS d'Etterbeek Square Docteur Jean Joly 2 – 1040 Bruxelles	Foyer Poste Rue Saint François 49 – 1210 Bruxelles
CPAS d'Evere Square Servaes Hoedemaekers 11 – 1140 Bruxelles	Foyers d'Accueil (les) Av. Roger Vandendriessche 34 – 1150 Bruxelles
CPAS d'Ixelles Chaussée de Boondael 92 – 1050 Bruxelles	GAFFI Rue de la Fraternité 7 – 1030 Bruxelles
CPAS d'Uccle Chaussée d'Alseberg 860 – 1180 Bruxelles	Gerbe AMO (la) Rue F. Séverin 46 – 1030 Bruxelles
CRIT de l'Équipe (le) Rue de Veeweyde 60 – 1070 Bruxelles	Habitations Protégées Bruxelloises Rue du Canal 6 – 1000 Bruxelles
	Hobo Quai aux Pierres de Taille 30 – 1000 Bruxelles

Home Baudouin Rue de la Violette 24 – 1000 Bruxelles	Mission Locale de Saint-Gilles Chaussée de Waterloo 255 – 1060 Bruxelles
Home Victor Du Pré Rue des Charpentiers 5 – 1000 Bruxelles	Mission locale de Saint-Josse Rue de l'Union 31 – 1210 Bruxelles
Îlot – Clos Sainte-Thérèse Parvis de Saint-Gilles 33a – 1060 Bruxelles	Mission locale de Schaerbeek Rue de Jérusalem 46 – 1030 Bruxelles
Îlot Bruxelles-Ville Rue Locquenghien 38 – 1000 Bruxelles	Mission Locale d'Etterbeek Avenue des Casernes 29 – 1040 Bruxelles
Îlot Saint-Gilles Chaussée de Charleroi 160 – 1060 Bruxelles	Mission Locale d'Ixelles Place du Champ de Mars 4, Bte 4 – 1050 Bruxelles
Initiative Antonin Artaud Rue du Grand Hospice 10 – 1000 Bruxelles	Molenbeek Formation Boulevard Léopold II 101-103 – 1080 Bruxelles
Jamais Sans Toit Rue de Villers 43 – 1000 Bruxelles	Nativitas Rue Haute 118 – 1000 Bruxelles
Lutte contre l'Exclusion Sociale « LES » Rue Comte de Flandre 15 – 1080 Bruxelles	Pavillon (le) Rue de la Stratégie 3 – 1160 Bruxelles
Maison de la Mère et de l'Enfant – Armée du Salut Chaussée de Drogenbos 225 – 1180 Bruxelles	Petit Château Bd 9 ^e Ligne 27 – 1000 Bruxelles
Maison de la Paix – Puerto Rue du Marché aux Porcs 23 – 1000 Bruxelles	Petits Riens (les) Rue du Prévôt 30-32 – 1050 Bruxelles
Maison de Quartier Helmet Square Fr. Riga 39 – 1030 Bruxelles	Piment (le) Rue de la Colonne 56 – 1080 Bruxelles
Maison de Quartier Saint-Antoine Rue de Fierlant 2 – 1190 Bruxelles	Pivot (le) Rue Philippe Baucq 163 – 1040 Bruxelles
Maison d'enfants Reine Marie-Henriette Rue de la Flèche 14 – 1000 Bruxelles	Plan F. - Projet ISIS Rue des Guildes 22 – 1000 Bruxelles
Maison des Enfants d'Anderlecht Rue Van Lint 18 – 1070 Bruxelles	Porte Verte-Snijboontje Rue Haeck 44A – 1080 Bruxelles
Maison en couleurs Rue Herkoliers 61 – 1081 Bruxelles	Prévention des violences conjugales et familiales Avenue des Casernes 29 – 1040 Bruxelles
Maison pour jeunes filles Rue Basse 71 – 1180 Bruxelles	Projet Lama Anderlecht Rue Gheude 47-49 – 1070 Bruxelles
Maison Rue Verte (la) Rue Verte 42-44 – 1210 Bruxelles	Projet Lama Ixelles Rue Américaine 211-213 – 1050 Bruxelles
Mission Locale d'Anderlecht rue Ropsy-Chaudron 7 – 1070 Bruxelles	Projet Lama Molenbeek Rue Ransfort 16 – 1080 Bruxelles
Mission Locale de Bruxelles-Ville Bld d'Anvers 26 – 1000 Bruxelles	Projet Lama Schaerbeek Rue Quinaux 19 – 1030 Bruxelles
Mission Locale de Forest Bld de la 2 ^e Armée britannique 29 – 1190 Bruxelles	Promo Jeunes AMO Métro De Brouckère 11-12 – 1000 Bruxelles
Mission Locale de Molenbeek Boulevard Léopold II 101-103 – 1080 Bruxelles	QUEF (Quartier et Famille) Rue de Hollande 74 – 1060 Bruxelles

Relais (le)
Rue Vandenboogaerde 64 – 1080 Bruxelles

Resto du Cœur / CPAS de Saint-Gilles
Rue de Bosnie 22 – 1060 Bruxelles

Rosée (la)
Rue de la Rosée 7 – 1070 Bruxelles

Ruelle (la)
Rue Saint-Alphonse 20 – 1210 Bruxelles

Samarcande
Rue de Theux 51-53 – 1040 Bruxelles

Samusocial (ex CASU)
Rue du Petit Rempart 5 – 1000 Bruxelles

Service social de la commune de Saint-Gilles
Place Maurice Van Meenen 39 – 1060 Bruxelles

Service social des Institut Saint-Luc
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles

SIREAS – ISP
Rue de la Croix 22 – 1050 Bruxelles

SIREAS – Prévention IST – SIDA
Rue de la Pépinière 6 – 1000 Bruxelles

Sonatine – CTSC
Avenue Albert 100 – 1190 Bruxelles

Talita
Cité du Sureau 3 – 1000 Bruxelles

Tamaris (le)
Avenue Edouard de Thibault 41 – 1040 Bruxelles

Thuis – Centre de Jour
Rue Zeyp 33 – 1083 Bruxelles

Trois Pommiers – 4 Saisons
Avenue des Casernes 41 – 1040 Bruxelles

Une Maison en Plus
Boulevard de la 2^e Armée britannique 27 – 1190
Bruxelles

Voix des Femmes (la)
Rue de l'Alliance 20 – 1210 Bruxelles